Nº 85-002-X au catalogue
ISSN 1205-8882

Juristat

Les crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2013

par Mary Allen et Samuel Perreault
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 5 mai 2015

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens »

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Les crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2013 : faits saillants

- En 2013, les crimes déclarés par la police étaient beaucoup plus élevés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud. Comparativement au Sud, le taux de crimes déclarés par la police était deux fois plus élevé dans le Nord provincial et sept fois plus élevé dans les territoires.
- La criminalité variait considérablement dans les régions du Nord des provinces et les territoires. Le Nord de la Saskatchewan a affiché le plus haut taux de crimes déclarés par la police et l'indice de gravité de la criminalité (IGC) le plus élevé du Nord. On a également observé des niveaux élevés de crimes déclarés par la police au Nunavut, dans le Nord du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, suivis du Yukon et du Nord de Terre-Neuve-et-Labrador. Les taux de criminalité et les valeurs de l'IGC dans le Nord de l'Ontario et du Québec se situaient plus près de la moyenne canadienne.
- Le méfait et le fait de troubler la paix constituaient les infractions les plus souvent perpétrées dans le Nord provincial et les territoires. Elles représentaient plus du tiers des crimes déclarés par la police commis dans le Nord provincial et 60 % des actes criminels survenus dans les territoires.
- Les taux élevés de méfaits et d'affaires liées au fait de troubler la paix dans le Nord provincial et les territoires expliquent en grande partie la différence entre le Nord et le Sud en ce qui a trait à la criminalité globale.
- Les taux de presque tous les types de crimes violents déclarés par la police étaient beaucoup plus élevés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud, à l'exception du vol qualifié et de l'extorsion.
- L'infraction avec violence la plus souvent déclarée par la police dans le Nord provincial et les territoires était les voies de fait simples (niveau 1), lesquelles représentaient 53 % des crimes violents commis dans les territoires et 47 % de ceux perpétrés dans le Nord provincial en 2013 (par rapport à 40 % des affaires de violence survenues dans le Sud).
- Les 65 homicides survenus dans le Nord provincial et les 6 survenus dans les territoires se sont traduits par des taux d'homicides particulièrement élevés comparativement à ceux observes dans le Sud. Les homicides commis dans le Nord provincial et les territoires étaient plus susceptibles que ceux perpétrés dans le Sud de résulter d'une dispute ou d'une querelle ou de mettre en cause la consommation d'alcool ou de drogues.
- Les victimes et les auteurs présumés de crimes violents déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires avaient tendance à être plus âgés et étaient plus susceptibles d'être de sexe féminin, comparativement à leurs homologues du Sud.

Les crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2013

par Mary Allen et Samuel Perreault

Les statistiques sur les crimes déclarés par la police et les études sur la victimisation autodéclarée démontrent que les niveaux de crimes ont tendance à être plus élevés dans les territoires que dans le reste du Canada. Selon les données déclarées par la police en 2013, la criminalité était beaucoup plus prononcée au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut que dans n'importe laquelle des provinces, l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) pour les territoires étant trois fois plus élevé que la moyenne nationale (Boyce, Cotter et Perreault, 2014; Charron, Penny et Senécal, 2010; Perreault et Hotton Mahoney, 2012).

Bien que les territoires affichent des niveaux de crimes déclarés par la police élevés, il ne s'agit pas des seules régions du Nord du Canada où la criminalité pose problème. Les conditions et les difficultés présentes dans le Nord dépassent les frontières territoriales. Les collectivités du Nord des provinces de l'Ouest, du Nord de l'Ontario, du Nord du Québec et du Nord de Terre-Neuve-et-Labrador présentent de nombreuses similitudes avec leurs voisins du nord et ont des préoccupations communes concernant les taux de criminalité élevés.

Des recherches récentes et des discussions sur les politiques portant sur les préoccupations communes aux régions du Nord ont donné lieu à l'élargissement de la portée du « Nord » aux parties septentrionales de certaines provinces, qu'on a appelée « Nord provincial » dans le présent rapport (Coates et Poelzer, 2014; Conference Board du Canada, 2014; McNiven, 1999; Wilson et Poelzer, 2005).

Cette expansion du Nord, dans lequel les régions septentrionales des provinces sont incluses au même titre que les territoires, est également pertinente lorsqu'il s'agit des services policiers et du système de justice. Par exemple, lors d'un symposium tenu en 2012 sur les services policiers dans le Nord et les régions éloignées du Canada, les régions septentrionales et éloignées des provinces ont été incluses dans les discussions portant sur un vaste éventail de défis associés aux services policiers dans le Nord. Toutefois, les données pouvant contribuer aux discussions entourant le « Nord » élargi sont limitées. Bien que des statistiques sur les crimes déclarés par la police soient publiées régulièrement pour les territoires, il existe peu d'information sur la criminalité dans le Nord provincial[1].

Dans le Nord provincial et les territoires, la criminalité représente une grave préoccupation dans les collectivités déjà aux prises avec divers problèmes sociaux et économiques. De nombreux habitants du Nord vivent dans de petites collectivités isolées ou des régions éloignées et font face aux difficultés que pose le fait de vivre en situation de faibles niveaux de scolarité, de chômage élevé et de faible revenu (Statistique Canada, 2013c). Ces conditions s'accompagnent souvent de niveaux élevés de toxicomanie, en particulier l'alcool (Ajunnginq Centre, 2007; Collins, 2006; Nunavut Tunngavik, 2014; Santé et Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest, 2010).

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation, qui a permis de recueillir des renseignements autodéclarés sur certains types de crimes, le tiers des résidents des trois territoires ont indiqué avoir été victimes d'au moins un acte criminel au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête[2]. Les résultats de l'enquête ont révélé que les taux de victimisation étaient plus élevés chez les personnes à faible revenu. De plus, environ les trois quarts des incidents violents autodéclarés dans les territoires étaient, selon la victime, liés à la consommation d'alcool ou de drogues par l'agresseur (Perreault et Hotton Mahoney, 2012).

À l'heure actuelle, les taux élevés de victimisation parmi les Autochtones, qui forment une grande proportion de la population du Nord, suscitent des préoccupations particulières. Dans les territoires, les taux de victimisation chez les Autochtones en 2009 étaient beaucoup plus élevés que chez les non-Autochtones (Perreault et Hotton Mahony, 2012). Peu importe la région, les taux élevés de victimisation chez les Autochtones, surtout les femmes, représentent une source de préoccupation particulière pour plusieurs ordres de gouvernement (Brennan, 2011; Perreault, 2011; Gendarmerie royale du Canada, 2014).

Les conditions sociales et économiques varient considérablement dans le Nord provincial et les territoires, et la criminalité dans ces régions n'est pas nécessairement motivée par la pauvreté. Le développement du Nord, souvent axé sur l'exploration et l'extraction des ressources, peut donner lieu à des niveaux élevés d'emploi et de revenu. Les conditions de « ville champignon » qui découlent d'un développement rapide se sont également révélées associées à des taux de criminalité accrus (Ruddell et Ortiz, 2014).

Bien que des études aient porté sur des régions ou des collectivités précises du Nord, il n'y a pas eu d'analyse approfondie de la criminalité dans le Nord provincial et les territoires dans leur ensemble. Dans le contexte de la diversité du Nord provincial et des territoires et à l'aide des données tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), le présent article de *Juristat* traite de la nature et de l'étendue des crimes déclarés par la police dans ces régions du Nord, comparativement aux crimes déclarés par la police dans le Sud. L'analyse porte sur les types de crimes et les caractéristiques des auteurs présumés et des victimes dans ces différentes régions.

Définition du Nord

Aux fins du présent rapport, le « Nord » du Canada comprend les trois territoires et le « Nord provincial », qui englobe les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Bien qu'il n'existe pas de définition ni de délimitation standard de la région du Nord provincial, la définition convenue dans le cadre du Forum des ministres responsables du développement du Nord (FMDN) et utilisée par le Centre pour le Nord du Conference Board du Canada constitue une définition généralement reconnue qui est conforme aux sources de données utilisées dans la présente analyse (Conference Board du Canada, 2014; Forum des ministres responsables du développement du Nord, s.d.)[3]. C'est cette méthodologie qui est utilisée aux fins du présent article de *Juristat*. La figure 1 qui suit montre la ligne de démarcation entre le Nord et le Sud des provinces, selon cette méthodologie. D'après cette dernière, le « Sud » désigne les régions provinciales situées en dessous de la ligne, ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

En général, les limites du Nord correspondent aux régions administratives provinciales. Par exemple, la limite du Nord de la Saskatchewan suit à peu près celle du district administratif du Nord de la Saskatchewan. Selon cette définition, le Nord de la Saskatchewan est la région qui ressemble le plus aux territoires au chapitre des conditions démographiques et socioéconomiques. C'est une région formée de petites collectivités relativement éloignées comptant très peu de projets de développement économique comparativement aux régions du Nord d'autres provinces comme l'Ontario, le Québec ou l'Alberta. Ces dernières sont plus variées sur le plan démographique et comportent de plus grands centres de population.

La taille et la répartition de la population du Nord varient considérablement selon la province (tableau explicatif 1). Par exemple, le Nord de l'Ontario compte environ 800 000 habitants et comprend les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Sudbury et de Thunder Bay, alors que le Nord du Québec comprend la RMR de Saguenay. En revanche, le Nord de la Saskatchewan est très peu peuplé (moins de 40 000 habitants) et ne compte pas de collectivité de plus de 3 000 habitants (Statistique Canada, 2013a).

La nature du développement économique et les conditions socioéconomiques dans les régions du Nord varient aussi considérablement entre les provinces. Comme c'est le cas dans le Sud, les régions du Nord des provinces présentent une grande diversité démographique, économique et sociale. Quelques-unes des différences sont présentées à la section suivante et devraient être prises en compte lorsqu'on établit des comparaisons provinciales.

Consultez la section « Description de l'enquête » pour obtenir une brève description de la délimitation du Nord selon la province.

Figure 1 : Délimitation du Nord et du Sud du Canada

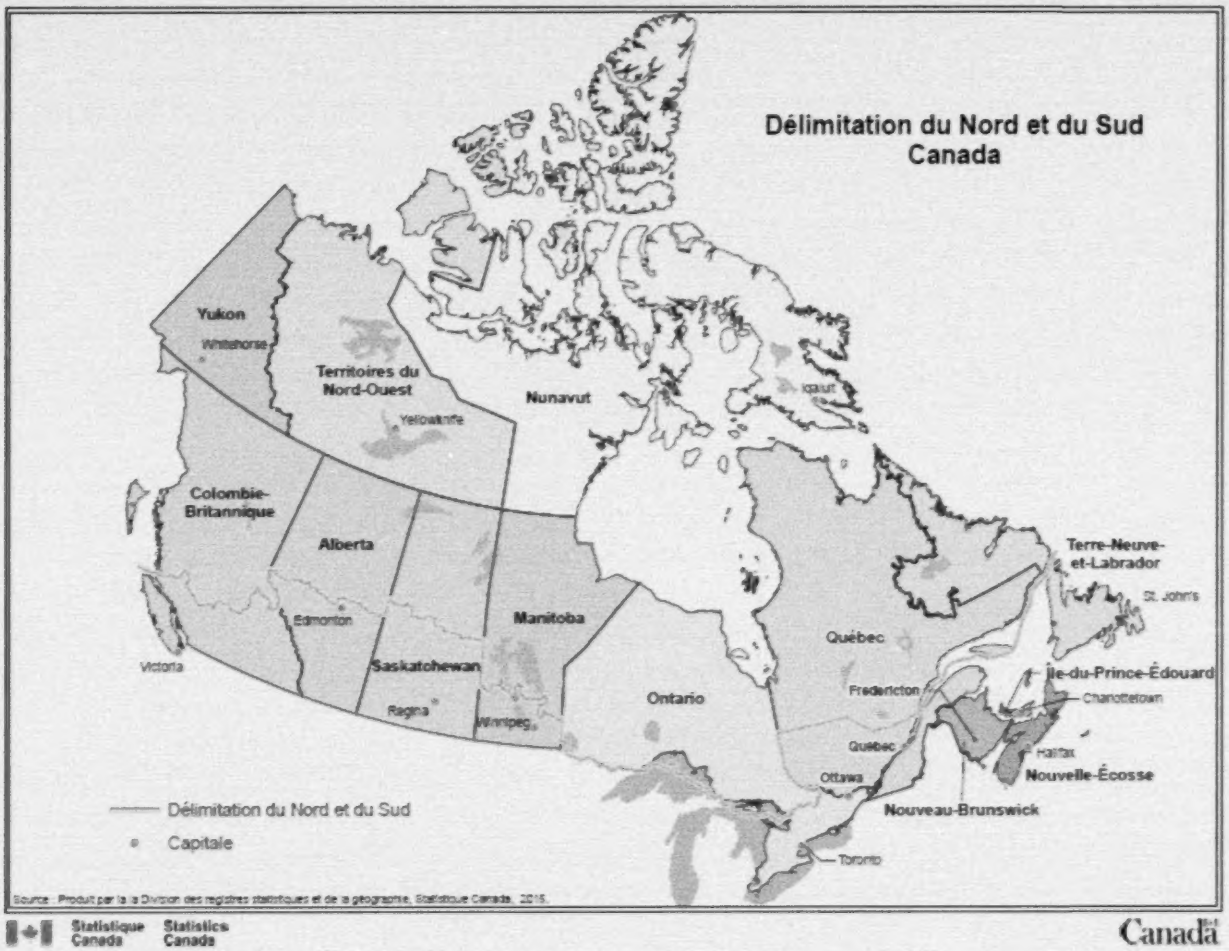

Tableau explicatif 1
Population selon la province ou le territoire, et les régions du Nord et du Sud, 2013

Province ou territoire	Population	Sud	Nord	Total
	nombre	pourcentage		
Total pour les provinces	**35 042 476**	**94**	**6**	**100**
Terre-Neuve-et-Labrador	526 702	95	5	**100**
Île-du-Prince-Édouard	145 237	100	0	**100**
Nouvelle-Écosse	940 789	100	0	**100**
Nouveau-Brunswick	756 050	100	0	**100**
Québec	8 155 334	95	5	**100**
Ontario	13 537 994	94	6	**100**
Manitoba	1 265 015	92	8	**100**
Saskatchewan	1 108 303	96	4	**100**
Alberta	4 025 074	90	10	**100**
Colombie-Britannique	4 581 978	93	7	**100**
Total pour les territoires	**115 828**	**0**	**100**	**100**
Yukon	36 700	0	100	**100**
Territoires du Nord-Ouest	43 537	0	100	**100**
Nunavut	35 591	0	100	**100**
Canada	**35 158 304**	**94**	**6**	**100**

Note : Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Estimations de la population totale, Canada, provinces et territoires, 2013.

Caractéristiques du Nord provincial et des territoires

Dans la présente analyse, la délimitation du Nord provincial du Canada est fondée sur la définition du Nord adoptée par le Forum des ministres responsables du développement du Nord (FMDN) et correspond de près aux limites des régions administratives provinciales. Les régions du Nord qui en résultent dans chacune des provinces ne sont pas nécessairement comparables du point de vue de leurs conditions démographiques et socioéconomiques. Certaines régions du Nord comprennent de grandes régions métropolitaines ou des régions à fort développement économique, alors que d'autres sont plus éloignées. De même, les conditions sociales et économiques des trois territoires varient de façon considérable.

Ces différentes conditions peuvent avoir une incidence sur la nature de la criminalité dans le Nord. Il importe donc d'examiner le contexte démographique et socioéconomique de chacun des secteurs de compétence du Nord provincial et des territoires lorsqu'on établit des comparaisons. La présente section expose diverses mesures démographiques et socioéconomiques tirées principalement du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 (tableau 1).

L'une des différences les plus marquées entre les régions du Nord provincial et les territoires est d'ordre démographique. En 2013, on a observé des différences importantes relativement à la taille de la population desservie par la police dans les régions du Nord, qui variait entre moins de 50 000 habitants dans le Nord de la Saskatchewan, le Nord de Terre-Neuve-et-Labrador et les trois territoires et plus de 800 000 habitants dans le Nord de l'Ontario (tableau explicatif 1)[4]. Ces différences sont attribuables à la présence de grands centres de population en Ontario et au Québec, ainsi qu'en Alberta et en Colombie-Britannique. Le pourcentage de la population du Nord qui vit dans les régions rurales (à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement) varie entre moins de 40 % au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique et 100 % dans le Nord de Terre-Neuve-et-Labrador et le Nord de la Saskatchewan[5].

La proportion de la population ayant une identité autochtone dans le Nord varie également d'une province et d'un territoire à l'autre. Alors que plus des deux tiers des Autochtones au Canada résident dans le Sud, ces derniers forment une part importante de la population de certaines régions du Nord provincial et des territoires[6]. Selon les résultats de l'ENM de 2011, les Autochtones représentaient la majorité de la population du Nord de la Saskatchewan (87 %), du Nunavut (86 %), du Nord du Manitoba (69 %) et des Territoires du Nord-Ouest (52 %), alors qu'ils correspondaient à moins de 25 % de la population totale du Yukon (23 %), du Nord de la Colombie-Britannique (19 %), du Nord de l'Alberta (17 %), ainsi que du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec (13 % chacun). Dans le Nord de Terre-Neuve-et-Labrador, la proportion correspondante était de 44 %.

En général, la population du Nord provincial et des territoires a tendance à être un peu plus jeune que celle du Sud. En 2011, les proportions de la population âgée de moins de 18 ans s'établissaient à 23 % dans le Nord provincial et à 28 % dans les territoires, comparativement à 20 % dans le Sud. Toutefois, la composition selon l'âge des régions du Nord varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Dans le Nord de la Saskatchewan, le Nord du Manitoba et le Nunavut, les enfants et les jeunes formaient plus de 35 % de la population. En revanche, ces derniers représentaient 20 % de la population dans les parties septentrionales du Québec et de l'Ontario. Les différences entre les régions du Nord quant à la répartition globale selon l'âge s'expliquent principalement par la forte proportion d'enfants et de jeunes chez les Autochtones. Plus du tiers des Autochtones du Nord provincial (36 %) et des territoires (38 %) avaient moins de 18 ans[7].

Par ailleurs, il se peut que la taille de la famille témoigne de la population plus jeune dans certaines régions. Les parties septentrionales de la Saskatchewan et du Manitoba ainsi que le Nunavut affichaient les pourcentages les plus élevés de familles comptant cinq membres ou plus en 2011. Il s'agit également des régions où les familles étaient les plus susceptibles d'être monoparentales.

En général, les habitants du Nord provincial et des territoires sont moins susceptibles que leurs homologues du Sud de terminer leurs études secondaires, mais cela varie d'une région à l'autre. La proportion d'adultes sans diplôme d'études secondaires ni d'études postsecondaires en 2011 était particulièrement élevée dans le Nord du Manitoba, le Nord de la Saskatchewan et au Nunavut[8].

Le chômage est élevé dans de nombreuses régions du Nord provincial et les territoires[9]. En 2011, les résidents de la plupart des régions du Nord des provinces étaient plus susceptibles de chercher du travail que ce n'était le cas dans le Sud (sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, où le chômage était élevé tant dans le Nord que dans le Sud, et en Alberta, où le chômage était faible aussi bien dans le Nord que dans le Sud).

De nombreux résidents du Nord provincial et des territoires n'étaient pas actifs sur le marché du travail en 2011. Ils n'étaient pas occupés et ne cherchaient pas de travail[10]. Dans le Nord de la Saskatchewan en particulier, les résultats de l'ENM ont révélé que plus de la moitié des personnes de 15 ans et plus (53 %) n'étaient pas actives au cours de la semaine allant du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2011. Jumelé à un taux de chômage de 18 %, cela signifie que seulement 38 % des personnes en âge de travailler dans le Nord de la Saskatchewan occupaient un emploi (comparativement à 66 % dans le Sud de la Saskatchewan et à 58 % dans l'ensemble du Nord provincial).

Le revenu comprend les gains et d'autres revenus tels que les paiements de soutien du gouvernement. Alors que les proportions des personnes appartenant au quintile de revenu inférieur en 2011 étaient particulièrement élevées dans les régions du Nord de la Saskatchewan et du Manitoba, la différence de niveau de faible revenu entre le Nord et le Sud n'était pas aussi prononcée dans d'autres secteurs de compétence[11].

Les niveaux de crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires sont très élevés comparativement au reste du Canada

Les niveaux de crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires sont très élevés comparativement au reste du Canada. Parmi les 50 services de police qui ont fait état des valeurs les plus élevées de l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) en 2013, 32 étaient situés dans le Nord provincial, 8 dans les territoires et 10 dans le Sud, malgré la concentration de la grande majorité de la population et des services de police dans le Sud du Canada[12].

Environ 6 % de la population canadienne habite le Nord provincial et 0,3 %, les territoires. Toutefois, ces régions étaient à l'origine respectivement de 12 % et de 2 % des crimes déclarés par la police en 2013. Environ 221 000 affaires criminelles ont été déclarées dans le Nord provincial et quelque 40 000, dans les territoires, comparativement à plus de 1,5 million dans le Sud. Toutefois, une fois que la taille de la population est prise en compte, ces deux régions affichent des taux de criminalité très élevés comparativement au Sud.

En 2013, les taux de crimes déclarés par la police s'établissaient à 10 425 affaires criminelles pour 100 000 habitants dans le Nord provincial et à 34 594 pour 100 000 habitants dans les territoires. Ces taux étaient respectivement deux fois et sept fois supérieurs au taux de 4 749 pour 100 000 habitants enregistré dans le Sud (tableau 2, graphique 1).

Graphique 1
Taux de crimes déclarés par la police, provinces et territoires, selon les régions du Nord et du Sud, 2013

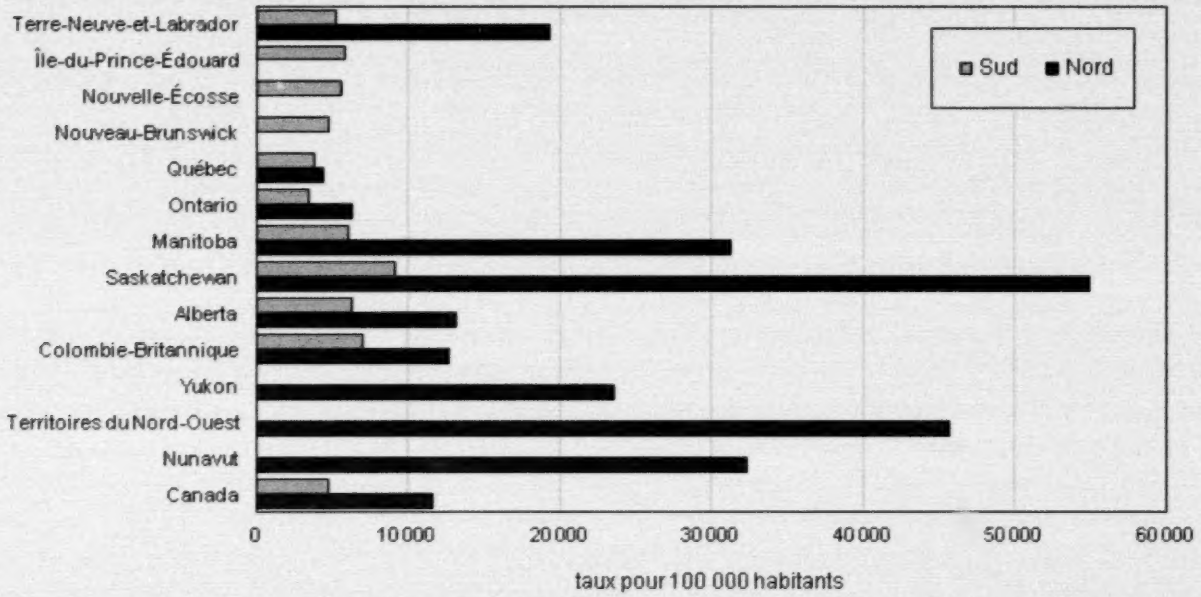

Note: Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comporter plusieurs infractions. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Bien que les taux de crimes violents et de crimes sans violence soient plus élevés dans le Nord provincial et les territoires, la différence en ce qui a trait aux taux de criminalité globaux est surtout attribuable aux infractions sans violence, en particulier le méfait et le fait de troubler la paix.

Non seulement on observe un volume plus élevé de crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires, l'IGC, qui tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes déclarés par la police, était également nettement supérieur dans le Nord provincial (113,7) et les territoires (257,3) que dans le Sud des provinces (65,1) (tableau 2 et tableau 3).

Les niveaux crimes déclarés par la police dans le Nord varient considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre

Dans toutes les provinces comportant une région septentrionale, le taux de crimes déclarés par la police et l'IGC en 2013 étaient plus élevés dans la partie nord que dans la partie sud. Il y avait cependant des différences marquées d'un bout à l'autre du Nord provincial et des territoires, alors que les niveaux de criminalité dans le Sud ne variaient pas autant d'une province à l'autre (figures 2 et 3, tableau 2).

Figure 2 : Taux de crimes déclarés par la police selon les régions du Nord et du Sud

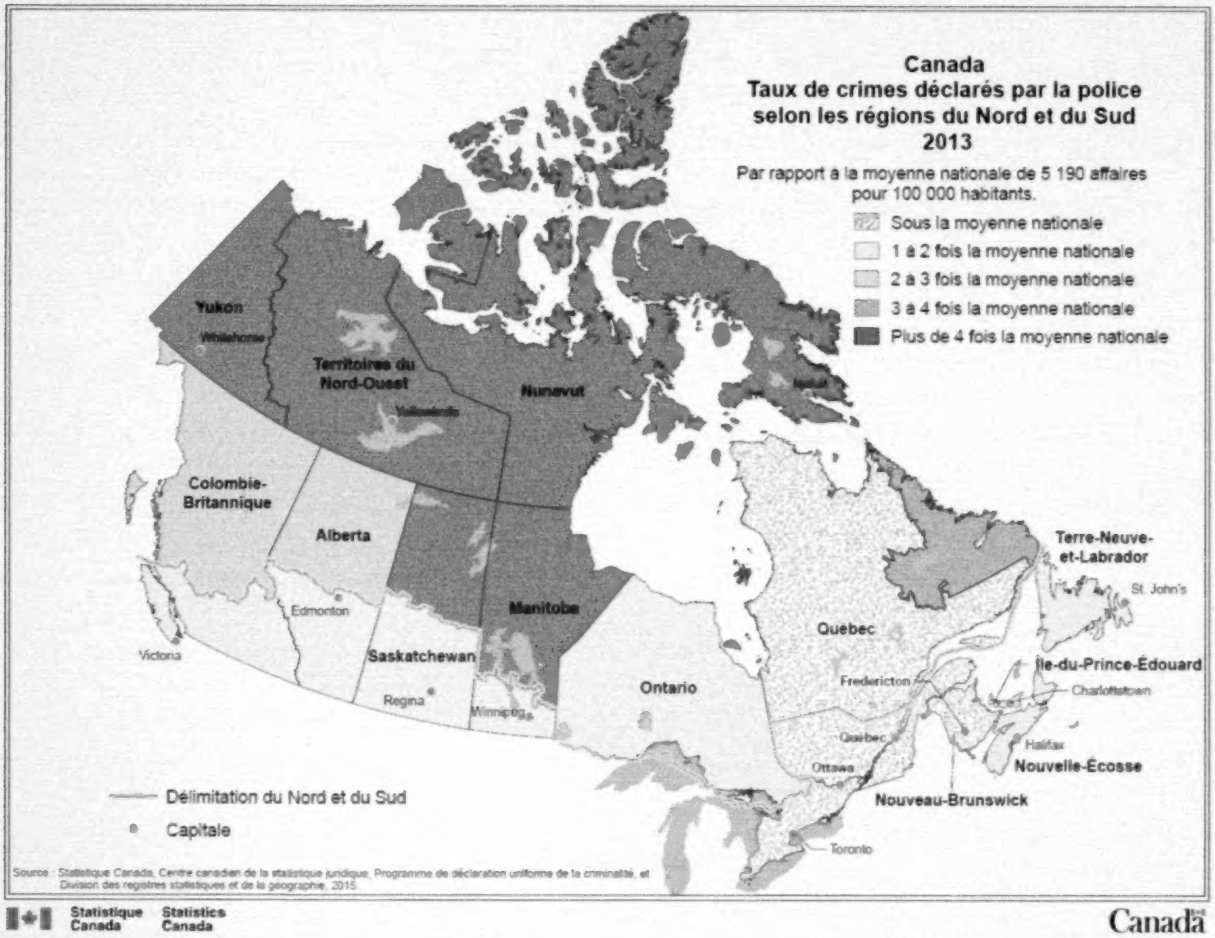

Le Nord de la Saskatchewan affichait le plus haut taux de crimes déclarés par la police et l'IGC le plus élevé du Nord. Les niveaux de criminalité étaient aussi particulièrement élevés aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, et dans le Nord du Manitoba, suivis du Yukon et du Nord de Terre-Neuve-et-Labrador.

Certaines régions du Nord présentaient des niveaux de crimes déclarés par la police relativement faibles. Parmi les régions du Nord examinées dans le présent rapport, le taux de criminalité et l'IGC les plus faibles ont été observés dans le Nord du Québec, où le taux de criminalité était inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Le Nord de l'Ontario a également fait état d'un taux de criminalité et d'un IGC relativement faibles. En fait, le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec ont affiché des taux de criminalité et des valeurs de l'IGC semblables ou inférieurs à ceux observés dans les parties sud des provinces de l'Ouest.

Figure 3 : Indices de gravité des crimes déclarés par la police selon les régions du Nord et du Sud

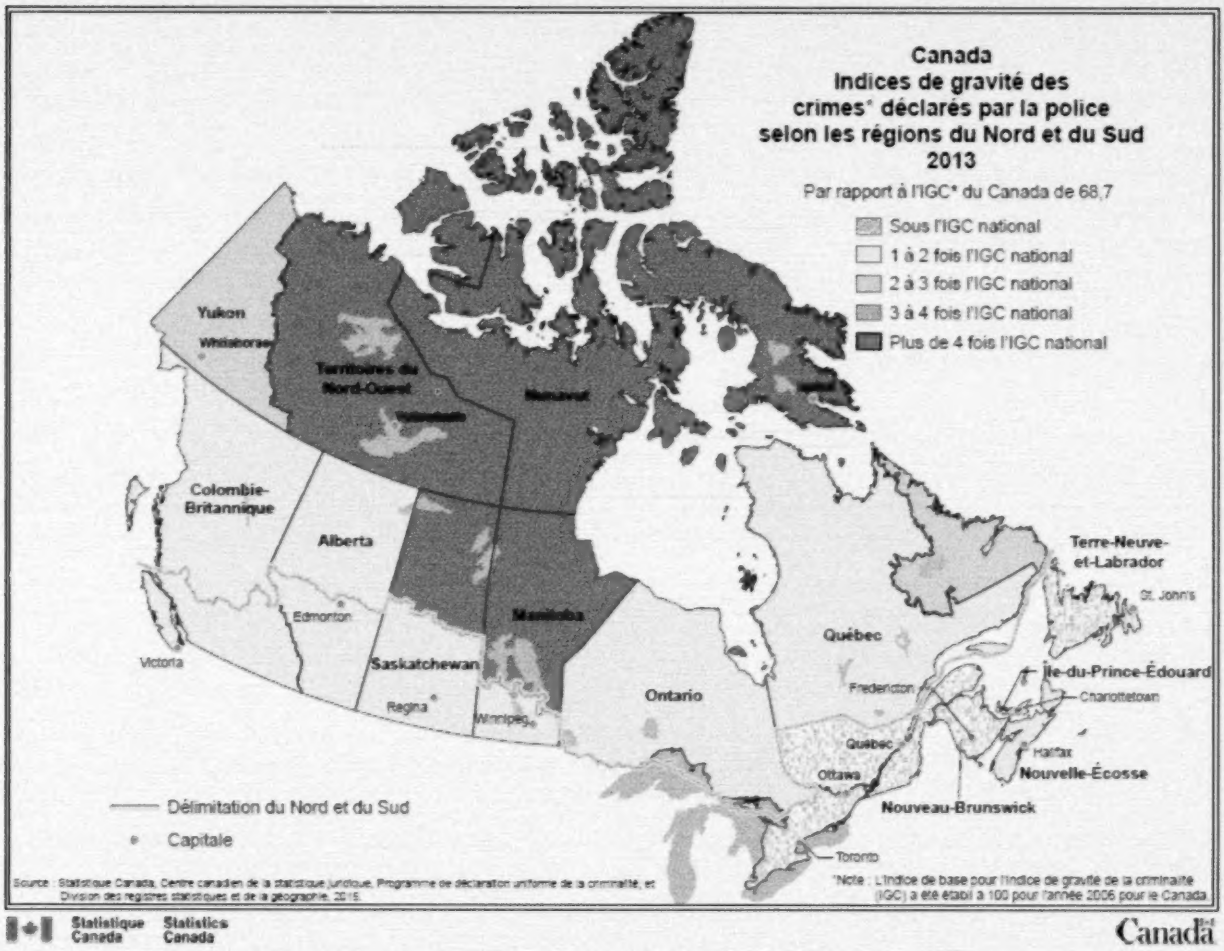

Les régions du Nord de l'Ontario et du Québec se distinguent toutes deux par leurs plus grands centres de population, dont Thunder Bay, Sudbury et Saguenay, qui les rendent peut-être plus semblables aux régions du Sud. Toutefois, la présence de ces villes n'explique pas leurs niveaux de crimes déclarés par la police plus faibles. Selon les données déclarées par la police des grands centres de population et des régions rurales du Nord du Québec et de l'Ontario, les taux de criminalité et les valeurs de l'IGC étaient relativement faibles (tableau 4 et tableau 5).

Les taux de crimes violents sont nettement supérieurs dans le Nord provincial et les territoires

Presque tous les types de crimes violents déclarés par la police étaient nettement supérieurs dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud (graphique 2). Dans le Nord provincial, le taux de crimes violents en 2013 était plus de deux fois supérieur à ce qu'il était dans le Sud. Dans les territoires, le taux de crimes violents était près de sept fois plus élevé que le taux enregistré dans le Sud (tableau 2).

Graphique 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, selon l'infraction et les régions du Nord et du Sud, 2013

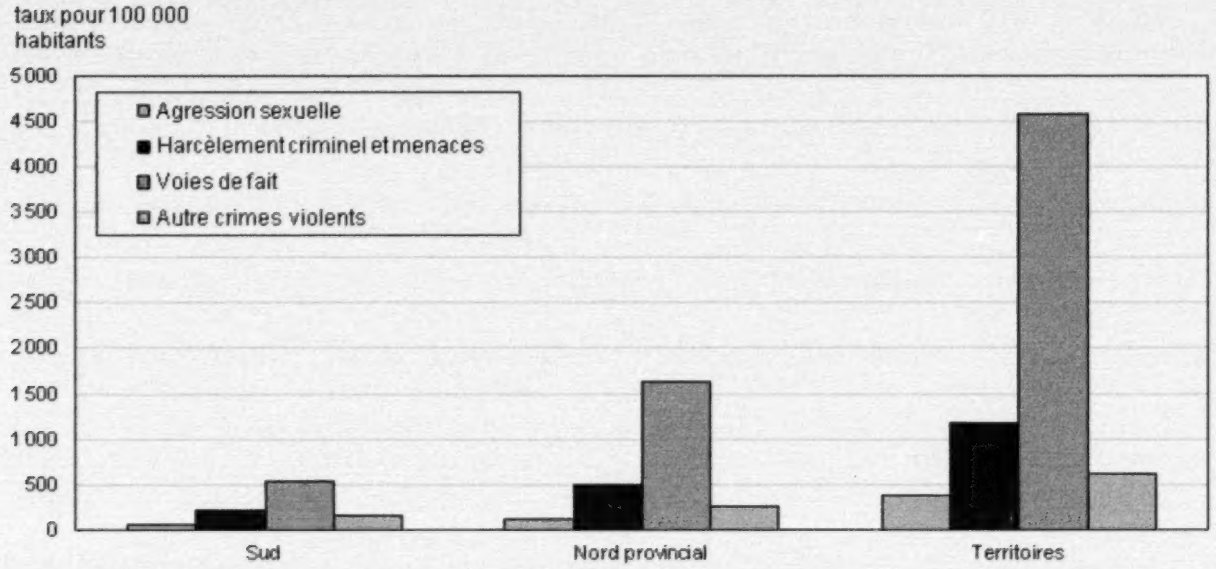

Note: Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comporter plusieurs infractions. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Au chapitre de la gravité des crimes violents, les différences étaient moins prononcées entre le Nord et le Sud puisque les taux plus élevés de crimes violents déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires s'expliquaient surtout par les taux élevés de voies de fait simples, lesquelles comptent parmi les crimes violents les moins graves (tableau 3 et tableau 6).

Une fois de plus, les taux de crimes violents dans le Nord variaient considérablement selon la province ou le territoire (graphique 3). En 2013, le Nord de la Saskatchewan a affiché le plus haut taux de crimes violents déclarés par la police et l'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence) le plus élevé au Canada; venaient ensuite le Nord du Manitoba, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Les taux de crimes violents et les valeurs de l'IGC avec violence du Nord du Québec et du Nord de l'Ontario étaient les plus faibles des régions du Nord, même s'ils dépassaient la moyenne pour l'ensemble du Canada.

Graphique 3
Taux de crimes violents déclarés par la police, selon la province ou le territoire, et les régions du Nord et du Sud, 2013

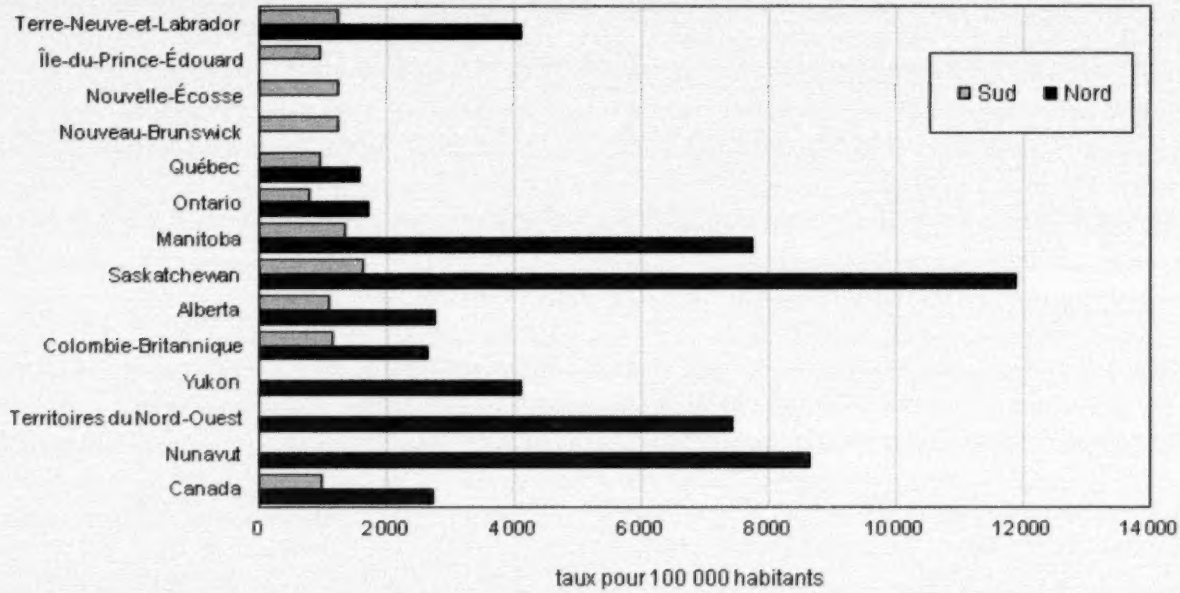

Note: Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comporter plusieurs infractions. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Presque toutes les infractions avec violence sont plus fréquentes dans le Nord provincial et dans les territoires que dans le Sud

L'infraction avec violence la plus souvent déclarée par la police dans le Nord provincial et les territoires était les voies de fait simples (niveau 1) (tableau 6). En effet, les voies de fait représentaient 53 % des crimes violents perpétrés dans les territoires et 47 % de ceux commis dans le Nord provincial en 2013 (comparativement à 40 % des affaires de violence commises dans le Sud). Les voies de fait simples étaient également l'infraction avec violence la plus fréquente dans le Sud, mais les taux observés dans le Nord provincial et les territoires étaient respectivement trois et neuf fois plus élevés.

Les taux des niveaux plus graves de voies de fait déclarées par la police (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles et voies de fait graves) étaient également plus élevés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud. Encore une fois, les taux de voies de fait dans le Nord variaient considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre, conformément à la variation provinciale globale de la criminalité observée dans le Nord (tableau 7).

Les taux de la plupart des autres infractions avec violence déclarées par la police étaient également plus élevés dans le Nord provincial et les territoires. Comme pour les voies de fait, les régions du Nord affichaient des taux beaucoup plus élevés d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles contre les enfants, de même que des taux élevés de harcèlement criminel, de menaces et d'appels téléphoniques menaçants ou harcelants.

Les seules infractions avec violence qui étaient généralement plus répandues dans le Sud du Canada en 2013 étaient le vol qualifié et l'extorsion. Ce n'est qu'en Saskatchewan que le taux de vols qualifiés était plus élevé dans le Nord que dans le Sud[13].

Les auteurs présumés de crimes violents ont tendance à être plus âgés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud

Le taux d'auteurs présumés de crimes violents déclarés par la police était plus élevé dans le Nord que dans le Sud[14]. Dans toutes les régions, tant du Nord que du Sud, les jeunes adultes de 18 à 24 ans étaient les plus susceptibles d'être les auteurs présumés de crimes violents. Ayant affiché un taux de 12 513 auteurs présumés pour 100 000 habitants, le groupe des 18 à 24 ans vivant dans les territoires a enregistré le plus haut taux d'auteurs présumés de crimes violents (tableau 8).

Toutefois, les taux d'auteurs présumés étaient considérablement élevés parmi tous les groupes d'âge adulte dans le Nord, en particulier dans les territoires. Comparativement au Sud, le taux d'auteurs présumés de crimes violents pour 100 000 habitants était environ neuf fois plus élevé dans les territoires et à peu près trois fois plus élevé dans le Nord provincial pour tous les groupes d'âge adulte jusqu'à l'âge de 54 ans (graphique 4).

Graphique 4
Taux d'auteurs présumés de crimes violents déclarés par la police, selon l'âge et les régions du Nord et du Sud, 2013

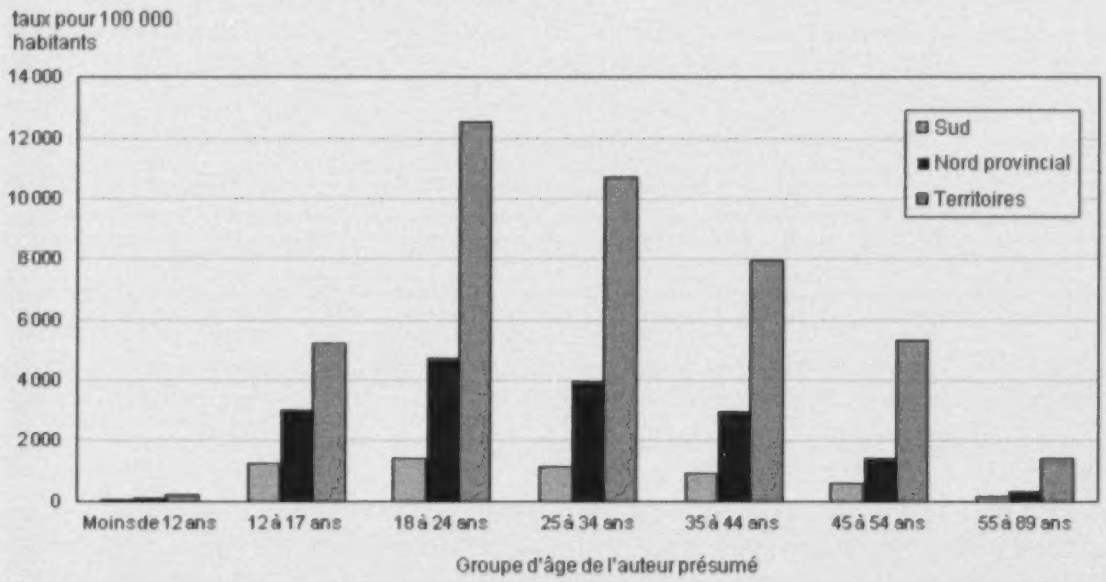

Note: Exclut les auteurs présumés de plus de 89 ans ou dont l'âge était inconnu. Les auteurs présumés de moins de 12 ans ne peuvent être inculpés en vertu du *Code criminel*. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction de la population de chaque groupe d'âge. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les jeunes de 12 à 17 ans présentaient également des taux plus élevés d'auteurs présumés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud, mais la différence entre le Nord et le Sud n'était pas aussi prononcée qu'elle l'était parmi les groupes plus âgés. Les taux de jeunes auteurs présumés de crimes violents étaient quatre fois plus élevés dans les territoires et deux fois plus élevés dans le Nord provincial.

Les auteures présumées sont proportionnellement plus nombreuses dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud

Comme c'était le cas dans le Sud, la majorité des auteurs présumés de crimes violents identifiés par la police étaient des hommes. Toutefois, alors que le taux d'auteurs présumés de sexe masculin était près de 3 fois plus élevé dans le Nord provincial et 8 fois plus élevé dans les territoires que dans le Sud, la différence était encore plus marquée chez les femmes (4 fois plus élevé dans le Nord provincial et 13 fois plus élevé dans les territoires) (tableau 8, graphique 5).

Graphique 5
Taux d'auteurs présumés de crimes violents déclarés par la police, selon le sexe et les régions du Nord et du Sud, 2013

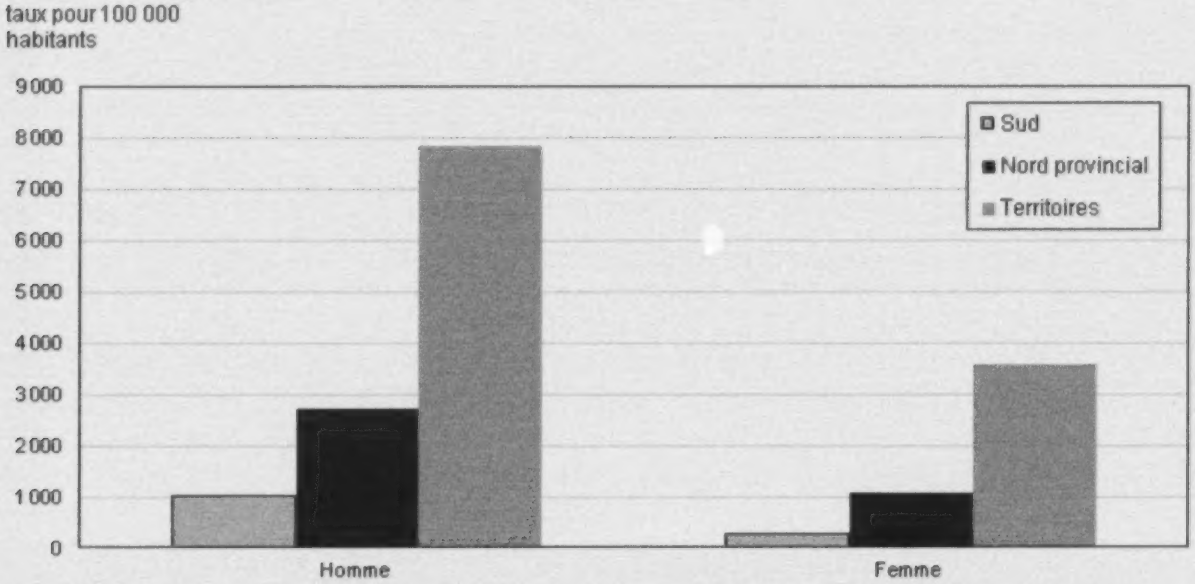

Note: Exclut les auteurs présumés dont le sexe était inconnu. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction de la population de chaque catégorie de sexe. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les personnes plus âgées sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'un crime violent dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud

Le taux de victimes de crimes violents déclarés par la police était plus de deux fois plus élevé dans le Nord provincial et près de sept fois plus élevé dans les territoires que dans le Sud. Conformément à la tendance observée chez les auteurs présumés, les taux de victimes de crimes violents déclarés par la police étaient beaucoup plus élevés parmi les personnes plus âgées dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud (tableau 9).

Les jeunes adultes de 18 à 24 ans formaient le groupe d'âge le plus à risque de victimisation tant dans le Nord que dans le Sud. Toutefois, les personnes plus âgées étaient proportionnellement beaucoup plus nombreuses à être victimes de crimes violents déclarés par la police dans le Nord provincial, et particulièrement dans les territoires, que dans le Sud. En fait, parmi les personnes plus âgées vivant dans le Nord, le risque d'être victimes d'un crime violent était semblable ou supérieur à celui observé chez les jeunes et les jeunes adultes dans le Sud. Cette observation était surtout marquée dans les territoires, où les taux de victimes de crimes violents déclarés par la police chez les adultes de 45 à 54 ans étaient plus de trois fois plus élevés que chez les jeunes adultes dans le Sud (graphique 6).

Graphique 6
Taux de victimes de crimes violents déclarés par la police, selon l'âge et les régions du Nord et du Sud, 2013

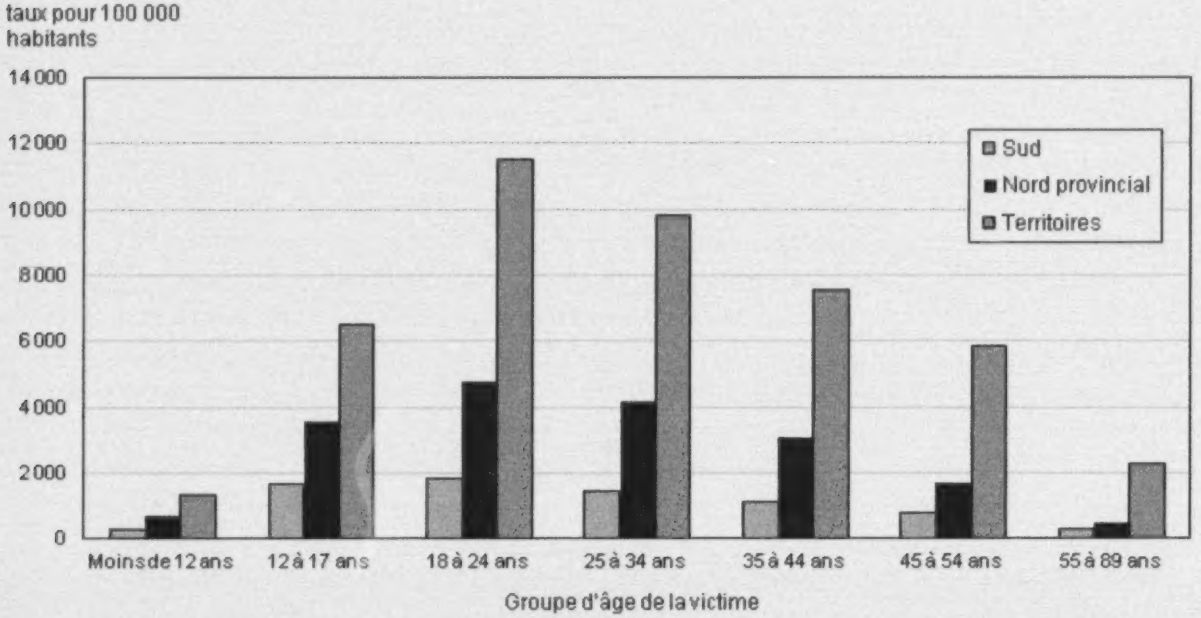

Note: Exclut les victimes de plus de 89 ans ou dont l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec pour lesquelles on ignorait l'âge mais qui ont reçu la valeur « 0 ». Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction de la population de chaque groupe d'âge. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La proportion de victimes de sexe féminin est beaucoup plus importante dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud

Les femmes présentaient un plus grand risque d'être victimes de crimes violents déclarés par la police dans le Nord que dans le Sud, particulièrement dans les territoires (graphique 7)[15]. Les taux de victimes de sexe féminin étaient huit fois plus élevés dans les territoires et près de trois fois plus élevés dans le Nord provincial que dans le Sud. Par conséquent, la proportion de victimes de sexe féminin était beaucoup plus élevée dans le Nord. Dans le Sud, un peu plus de la moitié (51 %) des victimes étaient des femmes en 2013, comparativement à 55 % dans le Nord provincial et à 59 % dans les territoires.

Graphique 7
Taux de victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le sexe et les régions du Nord et du Sud, 2013

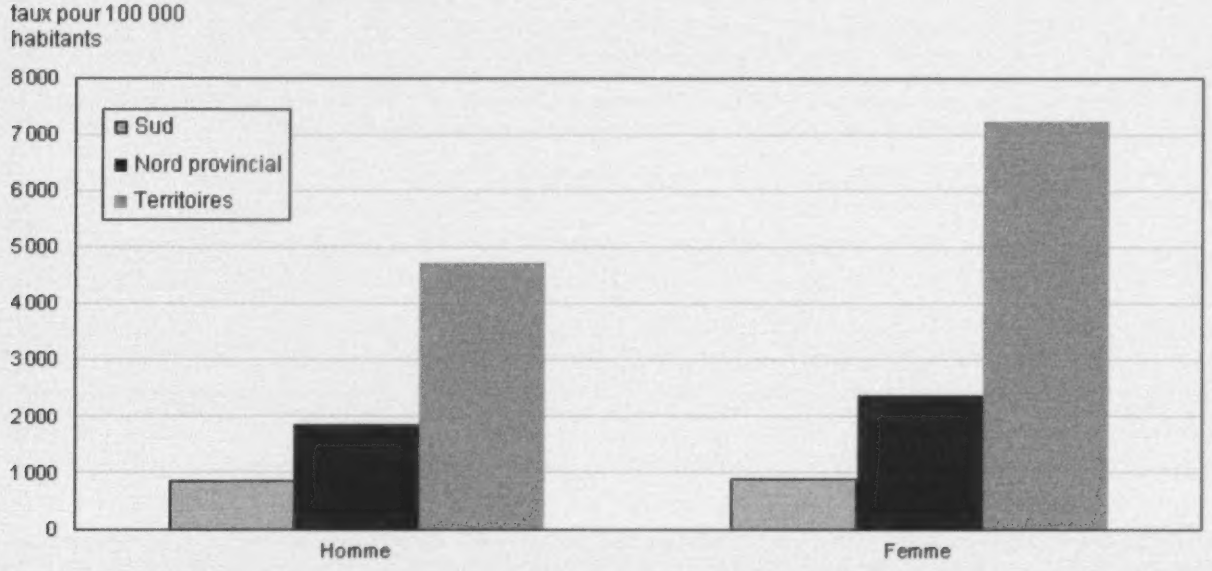

Note: Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction de la population de chaque catégorie de sexe. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les victimes de crimes violents déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires sont plus susceptibles de connaître leur agresseur

Dans l'ensemble, la plupart des victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada connaissaient l'auteur présumé. Les crimes violents commis par des étrangers étaient moins fréquents dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud. Alors que 28 % des victimes dans le Sud en 2013 ont déclaré que l'auteur présumé était un étranger, c'était le cas de 15 % des victimes dans le Nord provincial et de 9 % de celles dans les territoires (graphique 8). Cette différence peut être attribuable aux populations plus petites des collectivités du Nord, où les gens sont moins susceptibles d'être des étrangers.

Graphique 8
Lien de l'auteur présumé avec la victime d'un crime violent déclaré par la police, selon les régions du Nord et du Sud, 2013

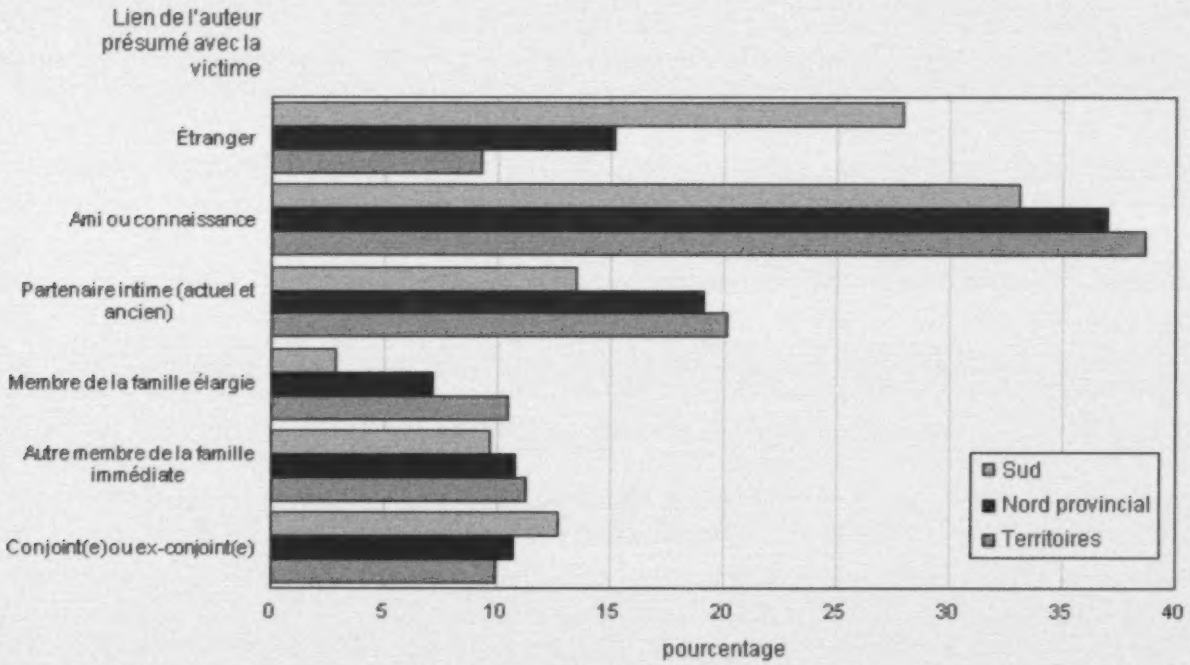

Note: Exclut les victimes dont le lien avec l'auteur présumé était inconnu, y compris les affaires pour lesquelles aucun auteur présumé n'a été identifié (p. ex. homicides non résolus). Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En outre, les crimes violents déclarés par la police dans le Nord en 2013 étaient plus susceptibles que les crimes commis dans le Sud de survenir dans un logement privé. En particulier, près des deux tiers (66 %) des crimes violents déclarés par la police dans le Nord provincial en 2013 ont été commis dans un logement privé, comparativement à 56 % dans le Sud. Cette proportion était encore plus élevée dans les territoires (73 %).

Le taux d'homicides dans le Nord provincial en 2013 était moins élevé que dans les territoires, mais représentait plus du double du taux enregistré dans le Sud du Canada

En 2013, les services de police desservant le Nord provincial y ont dénombré 65 homicides, ce qui correspond à un taux de 3,1 homicides pour 100 000 habitants, soit plus du double du taux de 1,3 homicide pour 100 000 habitants enregistré dans le Sud du Canada. Dans les territoires, un total de 6 homicides sont survenus en 2013, ce qui se traduit par un taux de 5,2 homicides pour 100 000 habitants. Les taux de tentatives de meurtre étaient également plus élevés dans le Nord provincial et les territoires (tableau 6).

Le Nord du Manitoba a affiché le taux d'homicides le plus élevé de toutes les régions du Nord et du Sud. En 2013, 14 homicides y ont été commis, ce qui correspond à un taux de 14,6 homicides pour 100 000 habitants; venaient ensuite le Nunavut qui a enregistré 4 homicides (11,2 pour 100 000) et le Nord de la Saskatchewan qui a également inscrit 4 homicides (10,3 pour 100 000). En revanche, aucun homicide n'a été enregistré au Yukon en 2013 (tableau 7).

D'après les résultats de l'Enquête sur les homicides de 2013, il y avait d'importantes différences quant à la nature des homicides survenus dans le Nord provincial et les territoires (ensemble) comparativement aux homicides qui ont eu lieu dans le Sud des provinces[16]. Les homicides qui ont été perpétrés dans le Sud en 2013 étaient plus susceptibles d'être des meurtres au premier degré (44 %) que ce n'était le cas dans le Nord provincial et les territoires (24 %). Les meurtres au deuxième degré représentaient 70 % des homicides commis dans le Nord provincial et les territoires. Cela s'explique peut-être par le fait que les homicides étaient plus susceptibles de résulter d'une dispute ou d'une querelle dans le Nord provincial et les territoires (45 %) que dans le Sud (32 %).

Dans le Nord provincial et les territoires, les homicides ont le plus souvent été commis à l'aide d'un couteau ou d'un autre objet pointu (39 %) ou causés par des coups portés (25 %). Dans le Sud, alors que les homicides étaient également le plus souvent perpétrés à l'aide d'une arme pointue (38 %), les décès des suites de coups portés étaient moins fréquents (19 %). Une proportion moins élevée d'homicides ont été commis au moyen d'une arme à feu dans le Nord provincial et les territoires (21 % par rapport à 27 % dans le Sud).

Comme c'était le cas dans le Sud, la majorité des auteurs présumés d'homicide étaient de sexe masculin (86 %). Toutefois, contrairement aux autres infractions commises dans le Nord provincial et les territoires, les auteurs présumés d'homicide avaient tendance à être plus jeunes dans le Nord que dans le Sud. En effet, 44 % des auteurs présumés d'homicide dans le Nord étaient âgés de 18 à 24 ans, tandis que 18 % avaient de 12 à 17 ans. Dans le Sud, la majorité des auteurs présumés d'homicide avaient plus de 25 ans. Parmi les auteurs présumés d'homicide dans le Sud, 28 % étaient de jeunes adultes de 18 à 24 ans et 7 %, des jeunes de 12 à 17 ans.

Malgré leur jeune âge, les auteurs présumés d'homicide dans le Nord provincial et les territoires étaient plus susceptibles que leurs homologues du Sud (61 % par rapport à 53 %) d'avoir déjà été reconnus coupables d'un crime.

Bien que la majorité des homicides au Canada mettent en cause la consommation d'alcool ou de drogues, cette observation était encore plus prononcée dans le Nord. Les auteurs présumés d'homicide dans le Nord provincial et les territoires étaient proportionnellement plus nombreux à avoir été sous l'effet de l'alcool ou de la drogue lorsqu'ils ont commis l'homicide (83 % par rapport à 66 % dans le Sud). Les victimes d'homicide dans le Nord provincial et les territoires étaient également plus susceptibles d'avoir eu les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue au moment de l'homicide (76 % par rapport à 51 % des victimes d'homicide dans le Sud du Canada).

Comme pour les autres crimes déclarés par la police, la plupart des victimes d'homicide dans le Nord connaissaient l'auteur présumé. Dans la plupart des cas, l'homicide a été commis par un ami ou une connaissance (55 %), par un conjoint ou un partenaire intime (14 %), ou par un autre membre de la famille (29 %). Les homicides attribuables à des gangs représentaient 14 % des homicides dans le Nord comparativement à 18 % dans le Sud.

Le méfait et le fait de troubler la paix sont les crimes les plus souvent déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires

Les taux de crimes sans violence étaient considérablement plus élevés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud. Les valeurs de l'IGC sans violence étaient aussi nettement plus élevées dans le Nord. À l'instar des crimes violents déclarés par la police, les taux de crimes sans violence et les valeurs de l'IGC sans violence variaient considérablement d'une province à l'autre. Le Nord de la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest ont fait état des plus hauts taux de crimes sans violence et des valeurs les plus élevées de l'IGC sans violence (tableau 2 et tableau 3).

Comme dans le Sud, la majorité des affaires criminelles déclarées par la police dans le Nord provincial et les territoires étaient de nature non violente. Dans l'ensemble, 76 % des affaires survenues dans le Nord provincial et 80 % de celles perpétrées dans les territoires étaient des infractions sans violence, tandis que c'était le cas de 79 % des affaires déclarées dans le Sud[17]. Toutefois, la nature des crimes sans violence commis dans le Nord provincial et les territoires était très différente de celle des crimes sans violence perpétrés dans le Sud. L'infraction sans violence la plus souvent déclarée par la police dans le Sud était le vol de moins de 5 000 $, qui représentait 28 % de l'ensemble des affaires criminelles. En revanche, les infractions déclarées par la police les plus courantes dans le Nord provincial et les territoires étaient le méfait et le fait de troubler la paix, qui formaient ensemble 36 % de l'ensemble des crimes commis dans le Nord provincial et 60 % de ceux perpétrés dans les territoires (18 % dans le Sud) (tableau 6).

Les affaires de méfait et celles liées au fait de troubler la paix expliquent en grande partie les écarts des taux globaux de crimes déclarés par la police entre le Nord et le Sud

Alors que les taux de crimes déclarés par la police de pratiquement tous les types de crimes sont plus élevés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud, une part importante de la différence des taux de criminalité globale entre le Nord et le Sud est attribuable aux crimes sans violence. Plus précisément, les taux de criminalité élevés dans le Nord sont en partie attribuables aux affaires de méfait et à celles liées au fait de troubler la paix. Ces deux infractions sans violence représentaient une plus importante proportion de la criminalité dans le Nord que dans le Sud. En 2013, 35 % des crimes déclarés par la police dans les territoires et 21 % de ceux dans le Nord provincial étaient des affaires de méfait (par rapport à 14 % dans le Sud). Les affaires liées au fait de troubler la paix représentaient 25 % des crimes déclarés par la police dans les territoires et 14 % dans le Nord provincial, comparativement à 4 % dans le Sud.

Toutefois, les taux de ces deux infractions et leurs répercussions variaient beaucoup selon la province et le territoire, les taux de méfaits étant particulièrement élevés dans le Nord de la Saskatchewan (20 884 pour 100 000 habitants) et les Territoires du Nord-Ouest (19 751 pour 100 000). Les taux d'infractions liées au fait de troubler la paix étaient les plus élevés dans les trois territoires, le Nord du Manitoba et le Nord de la Saskatchewan (graphique 9, tableau 7).

Graphique 9
Taux de méfaits et d'affaires liées au fait de troubler la paix déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires, 2013

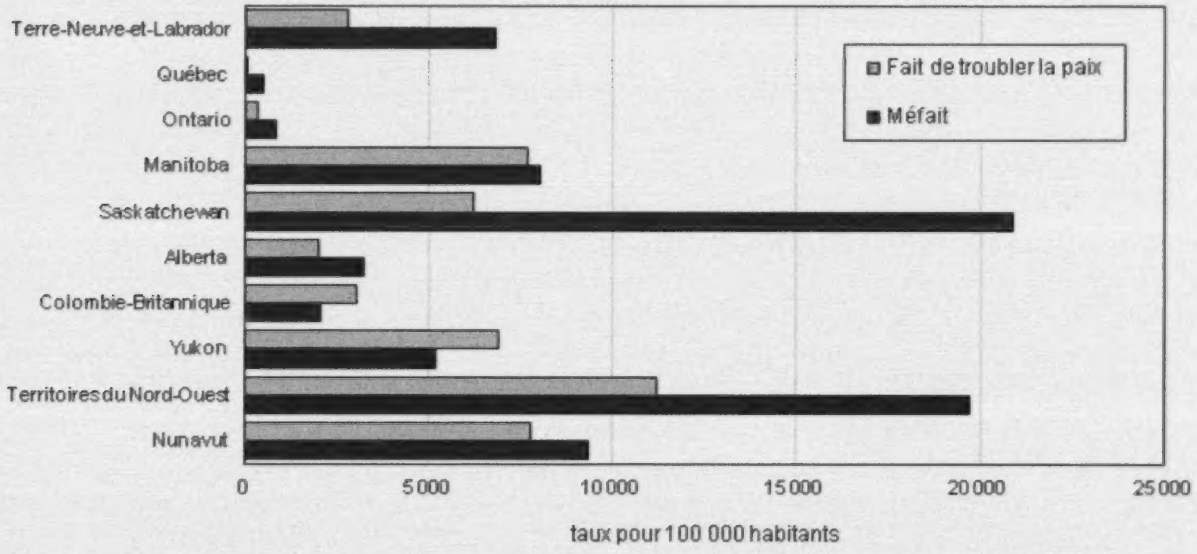

Note: Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comporter plusieurs infractions. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Ces taux élevés de méfaits et d'affaires liées au fait de troubler la paix dans certaines régions du Nord expliquent en partie la forte variation des taux de criminalité dans le Nord selon la province et le territoire. Quand ces deux infractions sont exclues, les écarts des taux globaux de criminalité parmi les régions du Nord des provinces et les trois territoires diminuent (graphique 10).

Graphique 10
Incidence des affaires de méfait et de celles liées au fait de troubler la paix sur la variation régionale des taux de crimes déclarés par la police, Nord provincial et territoires, 2013

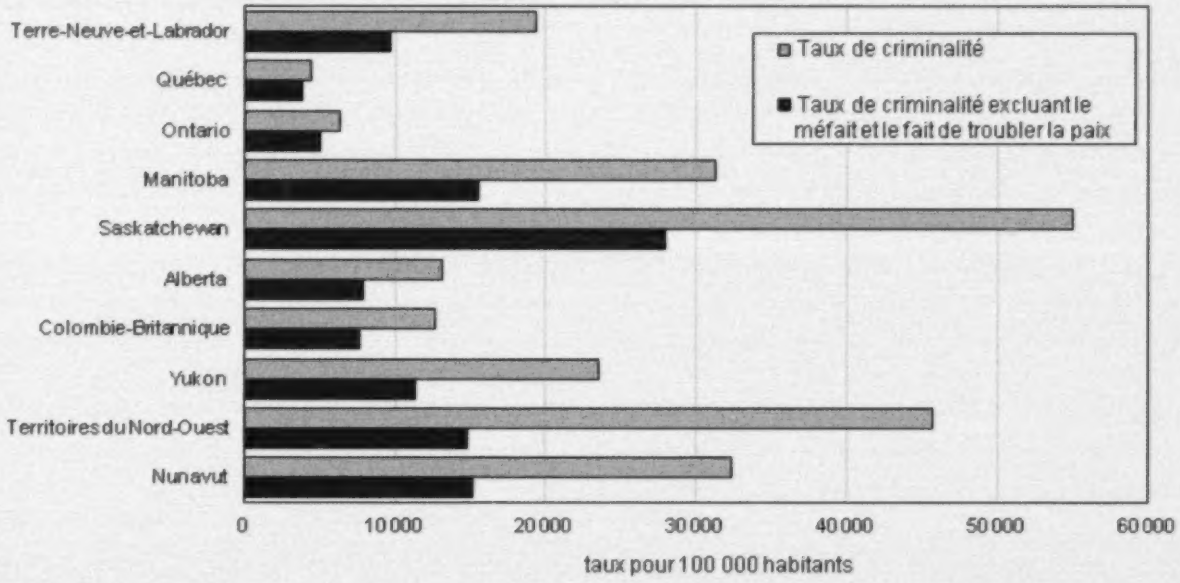

Note: Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comporter plusieurs infractions. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En outre, ces deux infractions contribuent à expliquer l'ampleur de la différence entre le Nord et le Sud en ce qui a trait aux taux globaux de crimes déclarés par la police. Plus précisément, quand le méfait et le fait de troubler la paix ne sont pas inclus dans le calcul, l'écart des taux de criminalité entre le Nord provincial et le Sud est réduit de moitié, tandis que l'écart entre les territoires et le Sud diminue de 67 % (graphique 11).

Graphique 11
Incidence des affaires de méfait et de celles liées au fait de troubler la paix sur les différences entre le Nord et le Sud dans les taux de crimes déclarés par la police, 2013

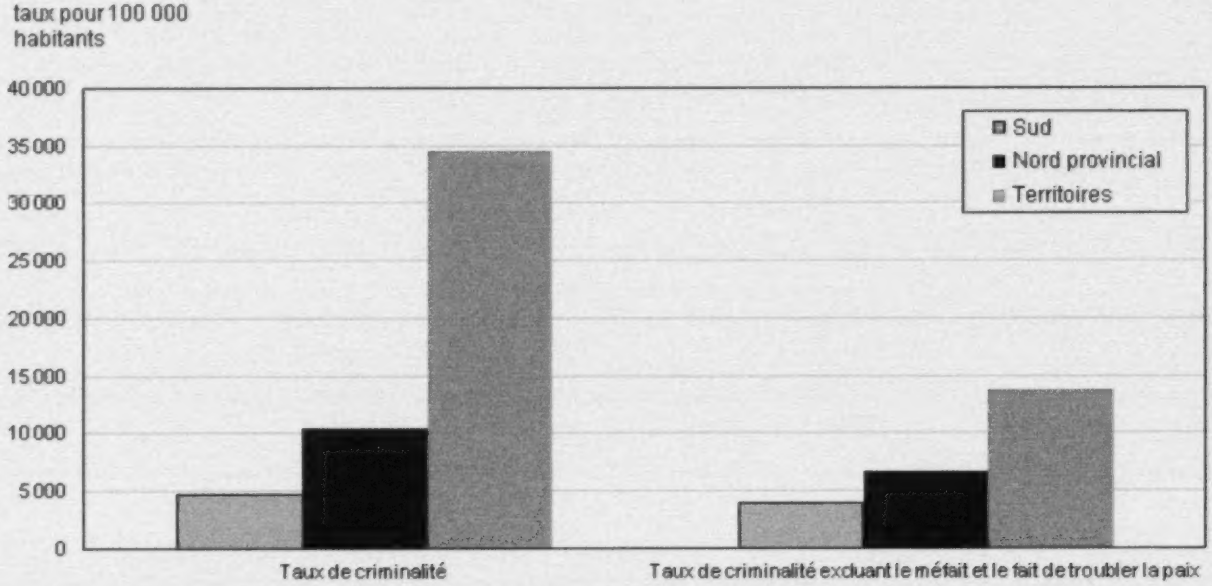

Note: Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comporter plusieurs infractions. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île du Prince Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Une partie de la différence entre le Nord et le Sud pour ce qui est des taux de crimes déclarés par la police, surtout le méfait et le fait de troubler la paix, peut également être attribuable aux pratiques policières des différents secteurs de compétence. En particulier, le maintien de l'ordre n'est pas assuré de la même façon dans les petites collectivités éloignées du Nord et dans les grands centres de population (Lithopoulos et Ruddell, 2011; ministère de la Justice du Yukon, 2012). Ce fait est particulièrement pertinent dans les territoires, où la population moyenne du territoire desservi par un service de police était d'environ 1 900 habitants, comparativement à 9 000 habitants dans le Nord provincial et à plus de 44 000 habitants dans le Sud.

Il se peut que certains services de police soient plus susceptibles de consigner des affaires (surtout celles liées au fait de troubler la paix) en tant qu'infractions semblables à des règlements municipaux ou à des lois provinciales ou territoriales (qui régissent par exemple l'ivresse en public ou le bruit). Il se peut aussi que cette pratique soit plus probable dans le Sud, où les services de police des grands centres peuvent être en mesure de transférer les appels pour perturbation à des équipes spécialisées d'application des règlements municipaux.

En outre, pour qu'une affaire soit comptabilisée en tant que crime, la police a besoin d'une preuve suffisante pour établir qu'il y a bel et bien eu acte criminel (plutôt qu'un événement non criminel). Cela est particulièrement pertinent dans le cas des délits mineurs tels que les méfaits ou les affaires liées au fait de troubler la paix. Dans une petite collectivité, il se peut que les policiers soient plus susceptibles de réunir la preuve parce qu'ils connaissent l'auteur présumé et les circonstances de l'affaire (McCormick et autres, 2012).

Il importe de souligner que, même si les taux de classement (ou de résolution) des affaires étaient plus élevés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud, les affaires résolues étaient beaucoup moins susceptibles de donner lieu au dépôt d'accusations. Près des trois quarts des méfaits (74 %) ont été classés dans les territoires, et 48 % dans le Nord provincial (par rapport à 20 % dans le Sud). Toutefois, des accusations ont été portées dans seulement 3 % des affaires classées dans les territoires et 12 % dans le Nord provincial (par rapport à 38 % dans le Sud). La tendance est semblable pour les affaires liées au fait de troubler la paix : 1 % des affaires classées ont mené à des accusations dans les territoires, 4 %, dans le Nord provincial, et 11 %, dans le Sud (tableau 10). Un examen plus approfondi des taux de classement des affaires est présenté plus loin dans ce rapport.

La possession de cannabis est l'infraction relative aux drogues la plus courante dans le Nord provincial et le Sud

En 2013, un peu plus de 11 000 infractions relatives aux drogues ont été déclarées par la police dans le Nord provincial et un peu plus de 1 000 l'ont été dans les territoires. Comme pour les autres infractions, les taux d'infractions relatives aux drogues étaient les plus élevés dans le Nord de la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Nord du Manitoba (tableau 7).

Le taux de presque tous les types d'infractions relatives aux drogues était plus élevé dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud, mais la nature des infractions relatives aux drogues était plutôt semblable. Par exemple, la plupart des infractions mettaient en cause le cannabis. La seule différence importante a été notée dans les territoires, où les infractions relatives aux drogues autres que le cannabis et la cocaïne étaient moins répandues que dans le Nord provincial. En fait, les taux de possession de ces autres drogues y étaient beaucoup moins élevés que dans le Nord provincial ou dans le Sud.

Toutefois, les taux de trafic, de production ou de distribution de cannabis et de cocaïne dans les territoires étaient beaucoup plus élevés que les taux observés dans les parties nord ou sud des provinces. Par exemple, comparativement au Sud, le taux de trafic, de production ou de distribution dans les territoires était 8,5 fois plus élevé pour le cannabis et 6 fois plus élevé pour la cocaïne.

Les taux de conduite avec facultés affaiblies sont plus élevés dans le Nord que dans le Sud, mais varient beaucoup d'une province et d'un territoire à l'autre

Les taux de conduite avec facultés affaiblies étaient plus élevés dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud. Il y avait cependant des différences considérables entre les régions du Nord. Le Nord de la Saskatchewan a affiché un taux particulièrement élevé de conduite avec facultés affaiblies (2 149 pour 100 000 habitants), venaient ensuite le Nord du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, qui présentaient tous un taux d'environ 1 100 pour 100 000. En revanche, selon les données policières, le Nord de l'Ontario a enregistré le taux le plus faible des régions du Nord (235 pour 100 000), suivi du Nord de Terre-Neuve-et-Labrador (491 pour 100 000). On comptait en moyenne 201 affaires de conduite avec facultés affaiblies pour 100 000 habitants dans le Sud (tableau 7).

Les adultes plus âgés sont plus susceptibles d'être les auteurs présumés de crimes sans violence dans le Nord, particulièrement dans les territoires

Comme pour les infractions avec violence, les taux d'auteurs présumés plus âgés de crimes sans violence étaient beaucoup plus élevés dans le Nord que dans le Sud, particulièrement dans les territoires. Même si partout au pays les taux sont les plus élevés chez les jeunes adultes de 18 à 24 ans, ils sont également considérablement élevés chez les adultes plus âgés dans le Nord, surtout dans les territoires. Bien que certaines infractions sans violence, comme le méfait, soient généralement l'œuvre de jeunes dans le Sud, ce n'est pas le cas dans le Nord. La majorité (53 %) des auteurs présumés de méfaits dans le Sud étaient âgés de moins de 25 ans, mais les proportions correspondantes étaient bien moins élevées dans le Nord provincial (39 %) et les territoires (25 %) (graphique 12).

Graphique 12
Taux d'auteurs présumés de crimes sans violence, selon l'âge et les régions du Nord et du Sud, 2013

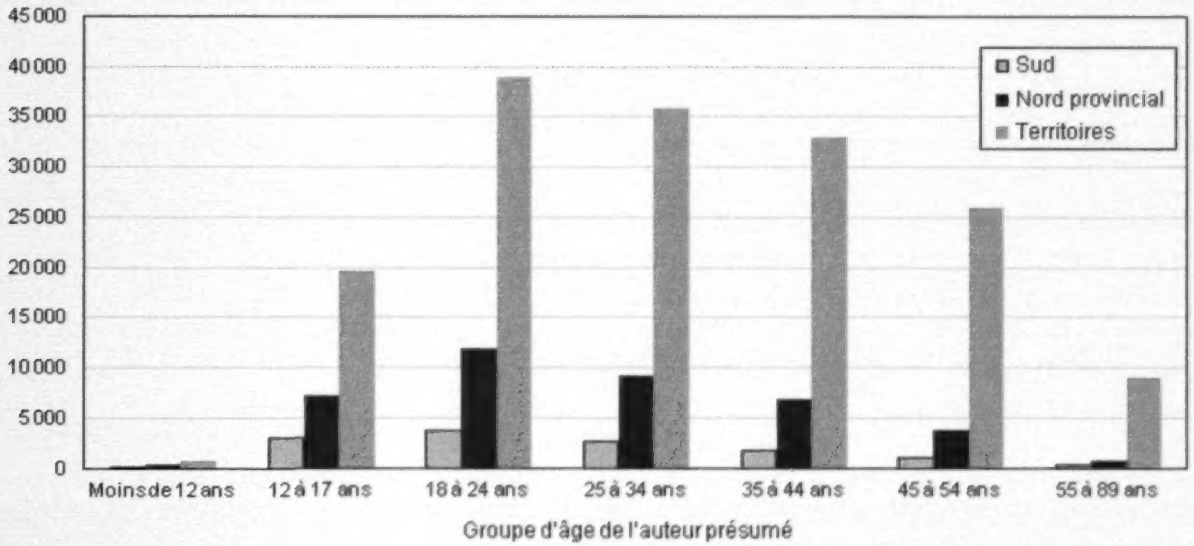

Note: Exclut les auteurs présumés de plus de 89 ans ou dont l'âge était inconnu. Les auteurs présumés de moins de 12 ans ne peuvent être inculpés en vertu du *Code criminel*. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction de la population de chaque groupe d'âge. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les crimes commis dans le Nord provincial et les territoires sont plus susceptibles d'être résolus, mais les auteurs présumés sont moins susceptibles d'être inculpés

La plupart des affaires criminelles déclarées par la police, qu'il s'agisse de crimes violents ou de crimes sans violence, étaient plus susceptibles d'être classées (résolues) dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud. Parmi les crimes violents perpétrés en 2013, 87 % des affaires survenues dans les territoires et 79 % de celles commises dans le Nord provincial ont été classées, comparativement à 70 % dans le Sud. Pour la plupart des infractions sans violence, la différence relative au taux de classement des affaires entre le Nord et le Sud était encore plus marquée. Alors que le taux de classement des crimes contre les biens s'établissait à 22 % dans le Sud, les taux de classement dans le Nord provincial (37 %) et les territoires (65 %) étaient plus élevés (tableau 10).

Il se peut que ces différences soient attribuables à la taille plus petite des collectivités du Nord. Une analyse précédente a démontré que les taux de classement des affaires diminuent à mesure que la taille de la collectivité augmente (Mahony et Turner, 2012). Par exemple, dans les petites collectivités, il se peut que les policiers soient plus susceptibles de connaître les individus en cause et qu'ils puissent donc classer ou résoudre l'affaire.

Parmi les affaires qui ont été classées, celles qui sont survenues dans le Nord étaient moins susceptibles de donner lieu à une accusation, particulièrement dans le cas des crimes sans violence. Même si les affaires sans violence étaient plus susceptibles d'être classées dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud, la plupart n'ont pas mené à une accusation. Pour ce qui est des crimes contre les biens perpétrés en 2013, des accusations ont été portées dans 29 % des affaires classées dans le Nord provincial et 8 % dans les territoires, comparativement à 59 % dans le Sud. Cette différence est principalement attribuable au nombre élevé de méfaits.

De même, parmi les crimes violents, la proportion des affaires classées ayant mené à des accusations en 2013 était moins élevée dans le Nord provincial et les territoires. Toutefois, c'était seulement le cas des formes les moins graves de crimes violents. Par exemple, la proportion des affaires de voies de fait simples qui ont été classées par mise en accusation s'établissait à 56 % dans le Nord provincial et à 46 % dans les territoires, par rapport à 64 % dans le Sud. En revanche, les proportions d'affaires classées par mise en accusation ne différaient pas de façon importante lorsqu'il s'agissait des

infractions les plus graves comme l'homicide et la tentative de meurtre ou les voies de fait graves. En fait, dans le cas des agressions sexuelles de niveau 1 et des infractions sexuelles contre les enfants, le pourcentage des affaires classées ayant mené à une accusation était plus élevé dans le Nord provincial et les territoires que dans le Sud.

Les différences en ce qui a trait aux pratiques policières et aux conditions locales peuvent influer sur les taux de classement des affaires, en particulier quand il s'agit de délits mineurs (Mahony et Turner, 2012). Il peut exister différentes politiques qui limitent les infractions pouvant être classées à la discrétion du service de police[18]. De plus, dans le cas des récidivistes, une affaire peut être classée sans mise en accusation si des accusations ont déjà été portées contre un auteur présumé relativement à d'autres affaires (Hollins, 2007; McCormick et autres, 2012).

Une affaire peut également être classée sans mise en accusation pour d'autres raisons, notamment le renvoi de l'affaire à un programme de déjudiciarisation (mesures de rechange), d'autres formes d'exercice du pouvoir discrétionnaire du service de police, le retrait d'une plainte ou le refus du plaignant de porter des accusations.

De nombreuses collectivités du Nord ont recours à des programmes de justice réparatrice. Ces programmes détournent les contrevenants du système de justice officiel et mettent l'accent sur la guérison de la communauté. Ces programmes sont particulièrement pertinents dans les petites collectivités où les contrevenants et les victimes (et la police) se connaissent souvent et où les crimes ont des répercussions sur la collectivité dans son ensemble. Ces programmes prévoient un éventail de mesures de rechange, comme la médiation entre le contrevenant et la victime, la concertation des familles et les cercles de sentence (ministère de la Sécurité publique, s.d.). Par exemple, la Gendarmerie royale du Canada, qui dessert la majeure partie du Nord, favorise les forums sur la justice communautaire qui facilitent les discussions entre le contrevenant et la victime et qui encouragent le contrevenant à assumer la responsabilité de ses actes et à trouver des façons de dédommager la victime. Les solutions adoptées peuvent comprendre des travaux communautaires, du counseling ou un traitement de la dépendance. Les contrevenants peuvent être aiguillés vers ces programmes de déjudiciarisation sans faire l'objet d'une mise en accusation (Gendarmerie royale du Canada, s.d.).

Les jeunes résidant dans le Nord étaient moins susceptibles d'être inculpés que les jeunes vivant dans le Sud. Les affaires mettant en cause de jeunes auteurs présumés étaient plutôt plus susceptibles d'être classée au moyen d'un avertissement ou d'une mise en garde. Par contre, les aiguillages de jeunes vers des programmes communautaires (comme des programmes de lutte contre la toxicomanie) ou d'autres mesures de rechange étaient un peu plus fréquents dans le Sud.

Résumé

Les analyses antérieures des statistiques sur les crimes déclarés par la police ont toujours démontré que la criminalité est particulièrement élevée dans les territoires. De plus, les données socioéconomiques et démographiques indiquent que les territoires sont très différents des provinces. La présente analyse des crimes déclarés par la police révèle que les régions du Nord des provinces affichent également des taux de criminalité supérieurs à ceux du Sud, et que certaines de ces régions du Nord présentent des conditions socioéconomiques semblables à celles des territoires.

Toutefois, la criminalité dans le Nord provincial et les territoires variait considérablement selon la province et le territoire, et les taux de crimes déclarés par la police les plus élevés en 2013 ont été observés dans Nord de la Saskatchewan, le Nord du Manitoba, les trois territoires et le Nord de Terre-Neuve-et-Labrador.

En 2013, les niveaux de crimes violents étaient nettement supérieurs dans le Nord. Les voies de fait simples étaient l'infraction avec violence déclarée par la police la plus courante dans le Nord provincial et les territoires, suivies des menaces, du harcèlement criminel et des appels téléphoniques harcelants. Les taux d'infractions sexuelles et d'homicides étaient aussi plus élevés dans le Nord provincial et les territoires.

Les taux élevés de crimes sans violence déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires en 2013 étaient principalement attribuables aux affaires de méfait et à celles liées au fait de troubler la paix. Même si les taux de presque toutes les infractions étaient plus élevés dans le Nord que dans le Sud, le méfait et le fait de troubler la paix expliquaient une bonne partie de la variation de la criminalité dans le Nord selon la province et le territoire et elles étaient à l'origine d'une part importante de la différence globale des taux de criminalité entre le Nord et le Sud.

Description des enquêtes

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis sur pied en 1962 avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. L'enquête vise les crimes signalés à la police et dont le bien-fondé a été établi au moyen d'une enquête. Les données proviennent de tous les services de police fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux au Canada et concernent les infractions au *Code criminel* et aux autres lois fédérales.

Les données agrégées recueillies dans le cadre du Programme DUC représentent pratiquement 100 % de la charge de travail de l'ensemble des services de police au Canada. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Afin d'assurer la comparabilité des données entre les services de police, les chiffres figurant dans le présent article sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification standard utilisée par tous les services de police. Toutefois, il est possible de produire des chiffres fondés sur toutes les infractions sur demande.

Chaque année, la base de données du Programme DUC est « figée » à la fin de mai aux fins de la production des statistiques de la criminalité pour l'année civile précédente. Cependant, les services de police continuent d'envoyer des données à jour à Statistique Canada après cette date pour des affaires qui sont survenues au cours d'années antérieures. En général, ces révisions représentent de nouveaux enregistrements sur les auteurs présumés, au fur et à mesure que les affaires sont résolues et que les auteurs présumés sont identifiés par la police. Toutefois, dans certains cas, de nouveaux enregistrements sur les affaires peuvent être ajoutés et des enregistrements sur des affaires déjà déclarées peuvent être supprimés lorsque de nouveaux renseignements sont connus.

Des révisions sont acceptées pendant une période d'un an suivant la diffusion initiale des données. À titre d'exemple, lorsque les statistiques de la criminalité pour 2013 sont diffusées, les données pour 2012 sont mises à jour afin de tenir compte des révisions qui ont été apportées entre les mois de mai 2013 et mai 2014. Les données sont révisées une seule fois, puis elles sont figées de façon permanente. Au cours des 10 années précédentes (2003 à 2012), les données pour les années antérieures ont été révisées à la hausse 7 fois et à la baisse 3 fois, la révision annuelle moyenne s'élevant à 0,2 %. Les révisions de 2013 concernant les chiffres des personnes inculpées et des jeunes non inculpés ont entraîné une hausse de 0,7 % des chiffres de 2012.

La mesure des affaires criminelles

Les données du Programme DUC servent à calculer tant le taux de criminalité traditionnel que l'Indice de gravité de la criminalité (IGC). Ces deux mesures sont fondées sur le compte agrégé des affaires criminelles. Une affaire criminelle comprend une ou plusieurs infractions liées qui sont commises au cours d'un seul événement criminel, et qui ont été signalées à la police et corroborées par celle-ci. Lorsqu'un même événement criminel compte plus d'une victime, une affaire agrégée distincte est consignée pour chaque victime. À titre d'exemple, un seul événement dans lequel trois victimes sont agressées au même moment et au même endroit est considéré dans les statistiques agrégées comme trois affaires de voies de fait.

Les services de police peuvent déclarer un maximum de quatre infractions pour chaque affaire; toutefois, cette façon de procéder a généralement été utilisée seulement depuis la fin des années 1980, et elle n'a pas été adoptée par tous les services de police. Par conséquent, le taux de criminalité traditionnel et l'IGC sont tous les deux fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire criminelle. En fondant ces mesures sur l'infraction la plus grave dans l'affaire, il est possible d'effectuer des comparaisons dans le temps et de faire de meilleures comparaisons entre les services de police.

Il se peut, toutefois, que certaines infractions soient sous-représentées lorsque seule l'infraction la plus grave est prise en compte. Cette méthode a peu ou pas d'effet sur les infractions graves avec violence, comme l'homicide, l'agression sexuelle et les voies de fait graves. Toutefois, certains délits mineurs sont moins susceptibles d'être l'infraction la plus grave dans l'affaire lorsqu'ils se produisent en même temps que d'autres crimes plus graves. Ces infractions secondaires ne sont donc pas comprises dans le calcul des statistiques agrégées, du taux de criminalité ou de l'IGC.

Pour obtenir plus de renseignements sur le dénombrement des crimes au Canada, veuillez consulter les rapports *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (Wallace et autres, 2009) et *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police* (Babyak et autres, 2009).

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis le champ de l'enquête s'est élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les caractéristiques de ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme DUC le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

Délimitation des régions du Nord selon province :

Colombie-Britannique : Le Nord de la Colombie-Britannique englobe les districts régionaux de Central Coast, de Cariboo et de Fraser-Fort George, et les régions au nord de ces derniers. Il comprend Williams Lake et Quesnel, ainsi que les villes plus au nord de Prince George, de Fort St. John, de Prince Rupert, de Dawson Creek et de Terrace.

Alberta : Le Nord de l'Alberta correspond à peu près à la région couverte par le Northern Alberta Development Council et englobe les comtés de Barrhead, de Lac Ste Anne, de Westlock, de Thorhild et de Smoky Lake (divisions 12, 13 et 18 de l'Alberta [également des divisions du recensement (DR)] et la région plus au nord). Les plus grands centres dans le Nord de l'Alberta sont Wood Buffalo (Fort McMurray) et Grande Prairie.

Saskatchewan : Le Nord de la Saskatchewan correspond au Northern Administration District de la province et à la DR désignée comme division 18. La principale communauté dans le Nord de la Saskatchewan est la ville de La Ronge.

Manitoba : Le Nord du Manitoba englobe les DR 19 à 23 et comprend les villes de Thompson et de Flin Flon.

Ontario : Le Nord de l'Ontario englobe les districts de Parry Sound, de Nipissing, de Manitoulin et les régions au nord et à l'ouest de ceux-ci. Les plus grands centres de population dans le Nord de l'Ontario sont les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Thunder Bay et du Grand Sudbury.

Québec : Le Nord du Québec englobe les régions administratives du Nord-du-Québec, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Il comprend la RMR de Saguenay.

Terre-Neuve-et-Labrador : Le Nord de Terre-Neuve-et-Labrador correspond au Labrador. Les principaux centres de population sont Labrador City et Happy Valley–Goose Bay.

Classement des services de police au Nord et au Sud

Certains services de police desservent à la fois les populations des divisions de recensement (DR) du nord et celles des DR du sud, chevauchant la limite nord-sud telle que défini par les DR. Globalement, 1 % de la population vivant dans le Nord provincial (DR) est desservi par des services de police qui desservent principalement les populations du sud. Cette proportion varie de zéro à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan, et de moins de 1 % en Ontario et au Québec, à 3 % en Alberta et 7,6 % au Manitoba.

De même, 0,2 % de la population desservie par les services de police du Nord réside dans les DR du Sud. Cette proportion varie de zéro à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, en Alberta, et en Colombie-Britannique, à 0,4 % en Ontario, 0,5 % en Saskatchewan, et 1,2 % au Manitoba).

Références

Ajunnginq Centre. 2007. *Substance use/abuse issues among Inuit in Canada,* présentation donnée à la Réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique, Ottawa, Ontario. http://www.naho.ca/documents/it/2007_Parliamentarian_Substance_Abuse.pdf

BABYAK, Colin, Asma ALAVI, Krista COLLINS, Amanda HALLADAY and Dawn TAPPER. 2009. *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police,* produit n° HSMD-2009-006F au catalogue de Statistique Canada.

BOYCE, Jillian, Adam COTTER et Samuel PERREAULT. 2014. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2013 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14040-fra.htm

BRENNAN, Shannon. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.htm

CHARRON, Mathieu, Christopher PENNEY et Sacha SENÉCAL. 2010. « Les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice,* produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2010020-fra.pdf

COATES, Ken, et Greg POELZER. 2014. « The next northern challenge: the reality of the provincial north », Macdonald Laurier Institute, Ottawa, Ontario.

COLLINS, Chantal. 2006. *L'abus de substances psychoactives et la politique publique au Canada : V. L'alcool et ses méfaits,* PRB 06-20, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du parlement, Ottawa, Ontario. http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prb0620-f.htm

Conference Board du Canada. 2014. *Centre pour le Nord : Passé, présent et avenir,* Centre pour le Nord, Ottawa, Ontario. http://www.conferenceboard.ca/Libraries/NETWORK_PUBLIC/cfn_past-present-future_fr.sflb

Forum des ministres responsables du développement du Nord. Sans date. *Qui sommes-nous.* http://www.focusnorth.ca/french/about_us.php

Gendarmerie royale du Canada. 2014. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national.* http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/mmaw-faapd-fra.htm.

Gendarmerie royale du Canada. Sans date. *La justice réparatrice.* http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/ccaps-spcca/restjust-justrepar-fra.htm.

HOLLINS, D. 2007. *Strategies for Clearance Rate Improvement in "E Division RCMP",* Gendarmerie royale du Canada, Direction des opérations stratégiques.

HOTTON MAHONY, Tina, et John TURNER. 2012. « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11647-fra.htm

LITHOPOULOS, Savvas, et Rick RUDDELL. 2011. « Policing isolated aboriginal communities: perspectives of Canadian officers », *Policing: An international journal of police strategies & management,* vol. 34, n° 3.

MCCORMICK, Amanda V., Tara HAARHOFF, Irwin M. COHEN, Darryl PLECAS and Kevin BURK. 2012. *Challenges Associated with Interpreting and Using Police Clearance Rates,* University of the Fraser Valley, School of Criminology and Criminal Justice. https://www.ufv.ca/media/assets/ccjr/reports-and-publications/Clearance_Rate_Report_2012.pdf

MCNIVEN, Chuck. 1999. « Direction nord », *Tendances sociales canadiennes,* produit n° 11-008-XP au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/1999002/article/4657-fra.pdf

MCNIVEN, Chuck, et Henry PUDERER. 2000. « Délimitation du Nord canadien : un examen de la relation nord-sud au Canada », *Série de documents de travail de la géographie,* n° 2000-3, produit n° 92F0138MIE au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/92f0138m/92f0138m2000003-fra.pdf.

Ministère de la Justice du Yukon. 2012. *Symposium on Policing in Northern and remote Canada,* Symposium program, Whitehorse, Yukon. http://www.justice.gov.yk.ca/pdf/Symposium_on_Policing_Program_Sept_11_12(1).pdf

Ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest. 2010. *Rapport sur la toxicomanie aux T.N.-O.*. http://www.hss.gov.nt.ca/sites/default/files/nwt_addictions_report_0.pdf

Ministère de la Sécurité publique. Sans date. Justice réparatrice. http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crrctns/rstrtv-jstc-fra.aspx

Nunavut Tunngavik. 2014. *Annual Report on the State of Inuit Culture and Society 13014: Examining the Justice System in Nunavut,* Iqaluit, Nunavut.

PERREAULT, Samuel. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.htm

PERREAULT, Samuel, et Tina HOTTON MAHONY. 2012. « La victimisation criminelle dans les territoires, 2009 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11614-fra.htm

RUDDELL, Rick, et Natalie R. ORTIZ. 2014. « Boomtown blues: Long-term community perceptions of crime and disorder », *American Journal of Criminal Justice,* doi: 10.1007/s12103-014-9237-7.

Statistique Canada. 2013a. *Guide de référence sur les peuples autochtones, Enquête auprès des ménages, 2011*, produit n° 99-011-XWE2011006 au catalogue, Ottawa, Ontario. http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-011-x/99-011-x2011006-fra.cfm

Statistique Canada. 2013b. *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011,* produit n° 99-000-XWE2011001 au catalogue, Ottawa, Ontario. http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/index-fra.cfm

Statistique Canada. 2013c. *Profil de l'ENM, 2011,* Enquête nationale auprès des ménages, produit n° 94-004-XWE2011001 au catalogue, Ottawa, Ontario. http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F

Statistique Canada. 2012. *Profil du recensement, 2011, Recensement,* produit n° 98-316-XWF2011001 au catalogue, Ottawa, Ontario. http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F

WALLACE, Marnie, Anthony MATARAZZO, Colin BABYAK and John TURNER. 2009. *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité,* produit n° 85-004-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. http://www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?lang=fr&ObjId=85-004-X&ObjType=2

WILSON, Gary N., et Greg POELZER. 2005. « Still forgotten? The politics and communities of the provincial norths », *The Northern Review,* n° 25-26, p. 11 à 16.

Notes

1. Statistique Canada publie des statistiques de la criminalité pour les différents services de police, mais une vue d'ensemble des crimes déclarés par les services de police dans le Nord provincial sous forme de total régional n'a pas été publiée auparavant.

2. Les renseignements provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 diffèrent des données déclarées par la police du fait qu'elle vise des actes criminels qui ne sont pas nécessairement venus à l'attention de la police. En particulier, l'ESG de 2009 a permis de recueillir des données sur trois types de crimes violents (l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait) et quatre types de crimes ciblant les ménages (l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ainsi que sur le vol de biens personnels.

3. Bien que Statistique Canada ait analysé le concept du Nord provincial dans les années 1990, il n'existe pas de définition géographique standard du Nord provincial à Statistique Canada (McNiven et Puderer, 2000).

4. Les chiffres de population sont fondés sur la population desservie par les répondants du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2013 et sont calculés à partir des estimations démographiques de 2013.

5. Les régions rurales sont celles qui se trouvent dans les régions rurales et petites villes (RRPV), y compris les régions éloignées. Une RRPV désigne la population qui vit à l'extérieur des zones de navettage des grands centres de population, plus particulièrement à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les RRPV comprennent toutes les municipalités comptant de 1 000 à 9 999 habitants et les régions rurales où moins de 50 % des personnes occupées se rendent travailler dans le noyau urbain d'une RMR ou d'une AR. Cette définition diffère de celle des régions rurales de recensement, qui est fondée sur la taille et la densité de la population.

6. Dans l'ensemble des provinces comportant une limite nord-sud, la majorité de la population autochtone vit dans les régions du Sud.

7. Dans le Sud, 33 % des Autochtones avaient moins de 18 ans.

8. Les renseignements sur la scolarité se rapportent aux adultes âgés de 25 ans à 64 ans.

9. Le taux de chômage est calculé en tant que pourcentage de la population active de 15 ans et plus qui est sans emploi (p. ex. mise à pied temporaire ou recherche de travail).

10. Le terme « personne inactive » désigne une personne de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine de référence, ne voulait pas ou était incapable d'offrir ou de fournir ses services, dans le cadre des conditions qui existaient sur le marché du travail dans sa région. Autrement dit, elle n'était ni occupée ni en chômage.

11. Les 20 % supérieurs et les 20 % inférieurs sont fondés sur les quintiles de revenu après impôt rajusté de la famille en 2010. Les quintiles divisent la population selon la taille du revenu après impôt rajusté de la famille en cinq groupes de taille égale. La population dans le quintile inférieur est celle qui se retrouve dans les 20 % inférieurs de la répartition du revenu après impôt rajusté de la famille. La population dans le quintile supérieur est celle qui se retrouve dans les 20 % supérieurs de la répartition du revenu après impôt rajusté de la famille. Les cinq groupes comprennent toute la population dans les ménages privés au Canada qu'elle ait déclaré ou non un revenu.

12. L'Indice de gravité de la criminalité n'est pas disponible pour les services de police ou les détachements qui desservent un territoire où vivent moins de 1 000 habitants.

13. La différence pour ce qui est des taux d'extorsion est attribuable au Québec, la seule province où les taux d'extorsion étaient plus élevés dans le Sud que dans le Nord.

14. Un auteur présumé est une personne contre qui il existe suffisamment d'information pour déposer une accusation relativement à une affaire ou à une infraction criminelle. Toutefois, cette personne peut ou non être inculpée.

15. Des renseignements sur les victimes de crimes déclarés par la police ne sont recueillis que pour les infractions avec violence.

16. En raison du faible nombre d'homicides commis dans les territoires, les données du Nord provincial et des territoires sont combinées dans le présent rapport.

17. Les infractions criminelles sans violence incluent toutes les infractions sans violence au *Code criminel* ainsi que les délits de la route prévus au *Code criminel* (p. ex. la conduite avec facultés affaiblies), les infractions relatives aux drogues et les infractions aux autres lois fédérales qui sont exclues du calcul du taux de criminalité. Elles sont toutefois comprises dans le calcul de l'Indice de gravité de la criminalité.

18. L'application du pouvoir discrétionnaire du service de police s'entend du classement des affaires pour lesquelles l'administration policière décide de ne pas porter d'accusation contre un auteur présumé. Par exemple, l'auteur présumé peut recevoir un avertissement ou une mise en garde ou être aiguillé vers un programme communautaire. Cela ne comprend pas les programmes de déjudiciarisation.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Certaines caractéristiques des régions du Nord et du Sud, selon la province ou le territoire

	Total pour les provinces		Terre-Neuve-et-Labrador		Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec		Ontario		Manitoba	
	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Sud	Sud	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord
Caractéristiques	pourcentage												
Âge													
Moins de 18 ans	**20**	**23**	18	24	21	19	19	20	20	21	20	22	35
18 à 24 ans	**9**	**9**	8	10	9	9	8	9	9	9	9	10	11
25 à 34 ans	**13**	**12**	11	14	11	11	11	13	12	13	11	13	12
35 ans et plus	**57**	**56**	63	52	60	61	61	59	59	57	61	55	41
Caractéristiques démographiques													
Population rurale[1]	**15**	**43**	55	100	37	35	31	17	25	9	34	25	86
Population ayant une identité autochtone[2]	**3**	**19**	5	44	2	4	3	1	13	2	13	12	69
Familles monoparentales	**16**	**17**	15	15	16	17	16	17	15	17	17	16	29
Familles comptant 5 membres ou plus	**8**	**9**	4	7	8	6	6	7	8	9	7	10	20
Scolarité													
Aucun certificat, diplôme ou grade[3]	**12**	**19**	20	22	14	15	17	15	19	11	15	15	41
Caractéristiques de la population active[4]													
Taux d'emploi	**61**	**58**	50	60	60	57	57	60	56	60	55	64	48
Population inactive	**34**	**36**	41	30	32	37	36	35	38	34	40	32	44
Taux de chômage	**5**	**6**	15	14	12	10	11	7	9	8	9	6	14
Revenu[5]													
Quintile inférieur du revenu	**20**	**21**	24	15	21	24	23	22	20	18	19	22	49
Quintile supérieur du revenu	**20**	**19**	15	27	11	14	13	13	12	23	18	15	10

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1
Certaines caractéristiques des régions du Nord et du Sud, selon la province ou le territoire (suite)

	Saskatchewan		Alberta		Colombie-Britannique		Total pour les territoires	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Canada	
	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Nord	Nord	Nord	Nord	Sud	Nord
Caractéristiques	pourcentage											
Âge												
Moins de 18 ans	23	39	22	26	19	23	**28**	21	27	39	**20**	**23**
18 à 24 ans	10	13	10	10	9	9	**11**	9	11	13	**9**	**9**
25 à 34 ans	13	13	15	16	13	12	**15**	14	16	16	**13**	**12**
35 ans et plus	54	35	53	48	59	56	**45**	56	46	33	**57**	**55**
Caractéristiques démographiques												
Population rurale[1]	36	100	13	62	10	35	**50**	19	53	79	**15**	**43**
Population ayant une identité autochtone[2]	13	87	5	17	4	19	**53**	23	52	86	**3**	**21**
Familles monoparentales	16	41	15	14	15	17	**23**	20	21	28	**16**	**17**
Familles comptant 5 membres ou plus	10	22	9	12	7	9	**15**	7	13	26	**8**	**9**
Scolarité												
Aucun certificat, diplôme ou grade[3]	14	45	11	20	9	18	**24**	12	22	46	**12**	**19**
Caractéristiques de la population active[4]												
Taux d'emploi	66	38	69	70	59	61	**64**	70	67	52	**61**	**59**
Population inactive	30	53	27	26	36	33	**27**	23	25	37	**34**	**36**
Taux de chômage	6	18	6	6	8	10	**12**	10	11	18	**8**	**9**
Revenu[5]												
Quintile inférieur du revenu	21	51	15	16	22	23	**18**	13	16	26	**20**	**21**
Quintile supérieur du revenu	20	8	30	32	21	20	**33**	32	42	24	**20**	**20**

1. Les renseignements sur les populations rurales figurant dans le présent tableau sont fondés sur les données démographiques du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2013. Les populations rurales comprennent les personnes qui n'habitent pas une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Les limites des RMR et des AR ont été rajustées en fonction des territoires desservis par les services de police. Cette définition diffère de celle des régions rurales de recensement, qui est fondée sur la taille et la densité de la population.
2. « Identité autochtone » désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), et/ou ayant déclaré être des Indiens inscrits ou Indiens des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle* de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Les utilisateurs doivent prendre note que les estimations correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens dans le cadre l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). En 2011, un total de 36 réserves indiennes et établissements indiens ont été partiellement dénombrés dans le cadre de l'ENM. Le dénombrement de l'ENM n'a pas été autorisé dans ces réserves indiennes et établissements indiens, ou encore il a été interrompu avant d'être mené à terme ou a été impossible en raison de catastrophes naturelles (plus précisément les feux de forêt dans le Nord de l'Ontario). Pour obtenir plus de renseignements, consulter le Guide de référence sur les peuples autochtones, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.
3. Comprend les personnes sans diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ni certificat ou diplôme d'études postsecondaires. Les renseignements sur la scolarité se rapportent à la population âgée de 25 ans à 64 ans.
4. Les renseignements sur la situation d'activité se rapportent à la population âgée de 15 ans et plus. Pour obtenir des renseignements sur les concepts liés à la situation d'activité, voir le Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). La période de référence de l'activité sur le marché du travail aux fins de l'ENM était la semaine allant du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2011. Un dénombrement anticipé a été effectué dans les parties éloignées et isolées des provinces et des territoires en février, en mars et en avril 2011. Lorsque le dénombrement a eu lieu avant mai 2011, la date de référence utilisée est la date à laquelle le ménage a été dénombré.
5. Total du revenu provenant de toutes les sources, y compris un revenu d'emploi, un revenu provenant de programmes gouvernementaux, une pension, un revenu de placements ou tout autre revenu en espèces. Les 20 % supérieurs et les 20 % inférieurs sont fondés sur les quintiles de revenu après impôt rajusté de la famille en 2010. Les quintiles divisent la population selon la taille du revenu après impôt rajusté de la famille en cinq groupes de taille égale. La population dans le quintile inférieur est celle qui se retrouve dans les 20 % inférieurs de la répartition du revenu après impôt rajusté de la famille. La population dans le quintile supérieur est celle qui se retrouve dans les 20 % supérieurs de la répartition du revenu après impôt rajusté de la famille. Les cinq groupes comprennent toute la population dans les ménages privés au Canada qu'elle ait déclaré ou non un revenu.
Note : Les renseignements sur l'âge, les familles monoparentales et la taille de la famille proviennent du Recensement de la population de 2011. Les renseignements sur l'identité autochtone, la scolarité, le travail et le revenu sont tirés de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Pour obtenir plus de renseignements sur ces mesures, consulter le Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages. Exclut les données du recensement et de l'ENM pour une ou plusieurs réserves indiennes ou établissements indiens partiellement dénombrés. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Recensement de la population de 2011 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Tableau 2
Taux de crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, et selon les régions du Nord et du Sud, 2013

	Total des crimes (taux de criminalité)			Crimes violents			Crimes contre les biens			Autres infractions au *Code criminel*		
	Sud	Nord	Total	Sud	Nord	Total	Sud	Nord	Total	Sud	Nord	Total
Province ou territoire	taux pour 100 000 habitants											
Total pour les provinces	**4 749**	**10 425**	**5 093**	**981**	**2 511**	**1 073**	**2 984**	**4 948**	**3 103**	**784**	**2 966**	**916**
Terre-Neuve-et-Labrador	5 204	19 368	5 955	1 239	4 112	1 391	3 233	9 433	3 562	732	5 823	1 001
Île-du-Prince-Édouard	5 854	...	5 854	952	...	952	4 258	...	4 258	644	...	644
Nouvelle-Écosse	5 632	...	5 632	1 231	...	1 231	3 468	...	3 468	933	...	933
Nouveau-Brunswick	4 813	...	4 813	1 232	...	1 232	2 837	...	2 837	744	...	744
Québec	3 833	4 404	3 861	949	1 554	980	2 362	1 997	2 342	522	853	539
Ontario	3 512	6 290	3 678	779	1 694	833	2 303	3 264	2 361	430	1 332	484
Manitoba	6 062	31 225	7 967	1 352	7 746	1 836	3 683	11 803	4 298	1 027	11 677	1 833
Saskatchewan	9 114	54 978	10 644	1 625	11 892	1 971	4 962	26 472	5 673	2 527	16 614	2 999
Alberta	6 300	13 140	7 018	1 092	2 754	1 265	3 938	6 937	4 256	1 270	3 450	1 497
Colombie-Britannique	7 050	12 711	7 454	1 155	2 651	1 262	4 504	5 399	4 568	1 392	4 660	1 625
Total pour les territoires	**...**	**34 594**	**34 594**	**...**	**6 755**	**6 755**	**...**	**16 069**	**16 069**	**...**	**11 770**	**11 770**
Yukon	...	23 523	23 523	...	4 112	4 112	...	9 474	9 474	...	9 937	9 937
Territoires du Nord-Ouest	...	45 763	45 763	...	7 426	7 426	...	24 193	24 193	...	14 144	14 144
Nunavut	...	32 345	32 345	...	8 659	8 659	...	12 930	12 930	...	10 756	10 756
Canada	**4 749**	**11 674**	**5 190**	**981**	**2 730**	**1 092**	**2 984**	**5 523**	**3 146**	**784**	**3 421**	**952**

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, sauf les délits de la route. Consulter le tableau 6 pour la liste des infractions comprises dans le total des crimes violents, le total des crimes contre les biens et le total des autres crimes. Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, et selon les régions du Nord et du Sud, 2013

	Indice global de gravité de la criminalité			Indice de gravité des crimes violents			Indice de gravité des crimes sans violence		
	Sud	Nord	Total	Sud	Nord	Total	Sud	Nord	Total
Province ou territoire	indice								
Total pour les provinces	**65,1**	**113,7**	**68,1**	**69,0**	**134,4**	**73,0**	**63,6**	**106,0**	**66,2**
Terre-Neuve-et-Labrador	62,6	171,9	68,4	58,7	191,1	65,7	63,9	164,5	69,2
Île-du-Prince-Édouard	64,5	...	64,5	43,3	...	43,3	72,1	...	72,1
Nouvelle-Écosse	69,8	...	69,8	72,6	...	72,6	68,6	...	68,6
Nouveau-Brunswick	59,7	...	59,7	58,5	...	58,5	60,1	...	60,1
Québec	61,9	70,1	62,3	66,9	84,6	67,8	59,9	64,7	60,1
Ontario	50,7	80,8	52,5	59,5	99,9	61,9	47,4	73,6	49,0
Manitoba	85,4	282,2	100,3	112,5	423,4	136,0	75,4	230,3	87,2
Saskatchewan	111,7	540,0	125,7	105,5	548,8	120,2	113,7	535,6	127,5
Alberta	77,9	132,0	83,7	76,7	138,8	83,2	78,2	129,2	83,7
Colombie-Britannique	86,6	122,6	89,2	77,1	138,5	81,5	89,9	116,5	91,8
Total pour les territoires	**...**	**257,3**	**257,3**	**...**	**291,4**	**291,4**	**...**	**244,4**	**244,4**
Yukon	...	165,7	165,7	...	149,3	149,3	...	171,3	171,3
Territoires du Nord-Ouest	...	314,4	314,4	...	303,8	303,8	...	317,6	317,6
Nunavut	...	281,9	281,9	...	422,7	422,7	...	230,1	230,1
Canada	**65,1**	**121,2**	**68,7**	**69,0**	**142,5**	**73,7**	**63,6**	**113,1**	**66,8**

... n'ayant pas lieu de figurer
Note : L'indice de base pour l'Indice de gravité de la criminalité est fixé à 100 pour 2006 pour le Canada. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, selon provinces et territoires, les régions du Nord et du Sud, et les services de police des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR), et des régions rurales, 2013

	Total des crimes (taux de criminalité)						Crimes violents					
	Sud		Nord		Total		Sud		Nord		Total	
Province ou territoire	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales
	taux pour 100 000 habitants											
Total pour les provinces	**4 709**	**4 854**	**7 859**	**13 878**	**4 841**	**6 237**	**943**	**1 165**	**1 652**	**3 669**	**973**	**1 549**
Terre-Neuve-et-Labrador	6 582	4 092	...	19 368	6 582	5 494	1 539	997	...	4 112	1 539	1 283
Île-du-Prince-Édouard	6 962	3 919	...	...	6 962	3 919	1 031	809	...	...	1 031	809
Nouvelle-Écosse	5 619	5 656	...	...	5 619	5 656	1 141	1 397	...	...	1 141	1 397
Nouveau-Brunswick	4 838	3 421	...	...	4 838	3 421	1 155	1 020	...	...	1 155	1 020
Québec	3 942	3 296	3 867	5 992	3 939	3 493	946	965	1 142	2 771	955	1 097
Ontario	3 550	2 968	5 408	7 928	3 631	3 906	786	684	1 276	2 486	807	1 025
Manitoba	5 644	7 314	41 747	29 476	6 196	12 185	1 151	1 958	5 878	8 056	1 224	3 298
Saskatchewan	9 290	8 789	...	54 978	9 290	13 080	1 466	1 908	...	11 892	1 466	2 836
Alberta	5 962	8 485	14 149	12 534	6 347	9 895	1 001	1 685	2 455	2 933	1 069	2 120
Colombie-Britannique	7 101	6 531	13 056	12 071	7 413	7 728	1 129	1 395	2 482	2 965	1 199	1 734
Total pour les territoires	**...**	**...**	**31 878**	**37 285**	**31 878**	**37 285**	**...**	**...**	**4 086**	**9 400**	**4 086**	**9 400**
Yukon	...	...	20 786	35 321	20 786	35 321	...	...	3 041	8 725	3 041	8 725
Territoires du Nord-Ouest	...	...	36 990	53 501	36 990	53 501	...	...	3 426	10 954	3 426	10 954
Nunavut	...	...	62 159	24 428	62 159	24 428	...	...	10 056	8 289	10 056	8 289
Canada	**4 709**	**4 854**	**8 942**	**15 294**	**4 894**	**6 540**	**943**	**1 165**	**1 762**	**4 016**	**979**	**1 625**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, selon provinces et territoires, les régions du Nord et du Sud, et les services de police des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR), et des régions rurales, 2013 (suite)

	Crimes contre les biens						Autres infractions au *Code criminel*					
	Sud		Nord		Total		Sud		Nord		Total	
Province ou territoire	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales
	taux pour 100 000 habitants											
Total pour les provinces	**3 013**	**2 762**	**3 971**	**6 258**	**3 053**	**3 298**	**753**	**927**	**2 235**	**3 951**	**816**	**1 391**
Terre-Neuve-et-Labrador	4 205	2 449	...	9 433	4 205	3 090	838	646	...	5 823	838	1 121
Île-du-Prince-Édouard	5 162	2 683	...	...	5 162	2 683	769	427	...	...	769	427
Nouvelle-Écosse	3 566	3 286	...	...	3 566	3 286	911	972	...	...	911	972
Nouveau-Brunswick	2 889	1 931	...	...	2 889	1 931	794	470	...	...	794	470
Québec	2 459	1 881	1 999	1 990	2 438	1 889	537	449	726	1 231	546	506
Ontario	2 335	1 930	3 195	3 367	2 372	2 202	429	354	938	2 075	451	679
Manitoba	3 704	3 612	13 970	11 443	3 861	5 333	789	1 744	21 900	9 977	1 112	3 554
Saskatchewan	5 174	4 575	...	26 472	5 174	6 609	2 650	2 307	...	16 614	2 650	3 636
Alberta	3 796	4 848	7 535	6 576	3 972	5 450	1 165	1 952	4 158	3 024	1 306	2 325
Colombie-Britannique	4 599	3 577	5 558	5 107	4 649	3 908	1 373	1 559	5 017	3 999	1 564	2 086
Total pour les territoires	**...**	**...**	**14 317**	**17 805**	**14 317**	**17 805**	**...**	**...**	**13 476**	**10 079**	**13 476**	**10 079**
Yukon	...	...	8 047	15 627	8 047	15 627	...	...	9 698	10 968	9 698	10 968
Territoires du Nord-Ouest	...	...	19 727	28 132	19 727	28 132	...	...	13 836	14 416	13 836	14 416
Nunavut	...	...	24 545	9 846	24 545	9 846	...	...	27 558	6 294	27 558	6 294
Canada	**3 013**	**2 762**	**4 438**	**6 957**	**3 075**	**3 440**	**753**	**927**	**2 742**	**4 321**	**841**	**1 476**

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, sauf les délits de la route. Consulter le tableau 6 pour la liste des infractions comprises dans le total des crimes violents, le total des crimes contre les biens et le total des autres crimes. Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations en date du 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain (centre de population). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une AR doit compter un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données sur le lieu de travail du Recensement, selon laquelle 50 % ou plus de la population transite par le noyau urbain. Les services de police des régions rurales desservent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, les régions du Nord et du Sud, et les services de police des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR), et des régions rurales, 2013

	Indice global de gravité de la criminalité						Indice de gravité des crimes violents					
	Sud		Nord		Total		Sud		Nord		Total	
Province ou territoire	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales
	indice											
Total pour les provinces	**64,8**	**64,0**	**88,6**	**147,4**	**65,8**	**76,8**	**70,9**	**57,1**	**93,6**	**189,4**	**71,9**	**77,3**
Terre-Neuve-et-Labrador	79,1	49,3	...	171,9	79,1	60,5	79,4	41,9	...	191,1	79,4	55,6
Île-du-Prince-Édouard	70,8	53,2	...	...	70,8	53,2	42,0	44,7	...	...	42,0	44,7
Nouvelle-Écosse	69,3	70,1	...	...	69,3	70,1	78,1	62,6	...	...	78,1	62,6
Nouveau-Brunswick	58,1	44,9	...	...	58,1	44,9	57,9	43,9	...	...	57,9	43,9
Québec	62,3	57,7	64,2	87,6	62,3	59,9	70,4	50,3	60,7	155,3	69,9	58,0
Ontario	51,2	41,0	72,3	96,1	52,1	51,5	61,7	36,0	83,6	130,6	62,7	53,9
Manitoba	84,2	87,9	253,6	287,0	86,8	131,7	118,8	93,3	247,4	452,6	120,8	172,3
Saskatchewan	114,6	106,1	...	540,0	114,6	146,4	113,3	91,6	...	548,8	113,3	134,1
Alberta	75,2	94,9	129,8	133,2	77,7	108,2	75,8	82,1	120,2	150,1	77,9	105,7
Colombie-Britannique	87,2	76,2	124,4	119,2	89,1	85,5	78,1	67,8	137,6	140,2	81,2	83,4
Total pour les territoires	**...**	**...**	**203,3**	**310,9**	**203,3**	**310,9**	**...**	**...**	**182,9**	**398,9**	**182,9**	**398,9**
Yukon	...	...	133,7	303,5	133,7	303,5	...	...	106,3	334,4	106,3	334,4
Territoires du Nord-Ouest	...	...	228,2	390,4	228,2	390,4	...	...	176,2	416,4	176,2	416,4
Nunavut	...	...	412,5	247,3	412,5	247,3	...	...	506,8	400,3	506,8	400,3
Canada	**64,8**	**64,0**	**93,8**	**157,3**	**66,0**	**79,1**	**70,9**	**57,1**	**97,6**	**202,1**	**72,1**	**80,5**

	Indice de gravité des crimes sans violence					
	Sud		Nord		Total	
	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales	RMR ou AR	Régions rurales
	indice					
Total pour les provinces	**62,4**	**66,4**	**86,6**	**131,9**	**63,4**	**76,5**
Terre-Neuve-et-Labrador	78,8	51,9	...	164,5	78,8	62,2
Île-du-Prince-Édouard	81,2	56,1	...	...	81,2	56,1
Nouvelle-Écosse	65,9	72,7	...	...	65,9	72,7
Nouveau-Brunswick	58,0	45,1	...	...	58,0	45,1
Québec	59,2	60,3	65,3	62,8	59,5	60,5
Ontario	47,2	42,8	68,0	83,4	48,1	50,5
Manitoba	71,4	85,7	255,3	226,1	74,3	116,6
Saskatchewan	114,9	111,1	...	535,6	114,9	150,6
Alberta	74,8	99,3	133,1	126,8	77,5	108,9
Colombie-Britannique	90,3	79,1	119,4	111,3	91,8	86,1
Total pour les territoires	**...**	**...**	**210,3**	**278,2**	**210,3**	**278,2**
Yukon	...	...	143,4	291,6	143,4	291,6
Territoires du Nord-Ouest	...	...	246,7	380,1	246,7	380,1
Nunavut	...	...	377,4	191,0	377,4	191,0
Canada	**62,4**	**66,4**	**92,2**	**140,7**	**63,7**	**78,4**

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : L'indice de base pour l'Indice de gravité de la criminalité est fixé à 100 pour 2006 pour le Canada. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain (centre de population). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une AR doit compter un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du Recensement, selon laquelle 50 % ou plus de la population transite par le noyau urbain. Les services de police des régions rurales desservent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon les régions du Nord et du Sud, 2013

	Sud		Nord provincial		Territoires	
Type d'infraction	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des infractions au *Code criminel* (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	**1 563 285**	**4 749**	**221 483**	**10 425**	**40 069**	**34 594**
Crimes violents						
Homicide	434	1,3	65	3,1	6	5,2
Autres infractions causant la mort[1]	72	0	12	1	0	0
Tentative de meurtre	571	1,7	65	3,1	6	5
Agression sexuelle grave (niveau 3)	117	0	17	1	3	3
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	314	1	50	2	6	5
Agression sexuelle (niveau 1)	17 779	54	2 606	123	419	362
Infractions sexuelles contre les enfants[2,3]	3 606	11	560	26	66	57
Voies de fait graves (niveau 3)	2 397	7	703	33	90	78
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	37 819	115	6 965	328	888	767
Voies de fait simples (niveau 1)	128 685	391	25 280	1 190	4 125	3 561
Voies de fait contre un agent de la paix	8 072	25	1 448	68	202	174
Autres voies de fait	2 517	8	196	9	5	4
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	1 582	5	274	13	30	26
Vol qualifié	22 200	67	974	46	39	34
Séquestration ou enlèvement	2 739	8	437	21	63	54
Rapt	356	1	29	1	0	0
Extorsion	2 177	7	120	6	5	4
Harcèlement criminel	19 035	58	2 360	111	160	138
Menaces	54 547	166	8 214	387	1 209	1 044
Appels téléphoniques menaçants et harcelants	14 043	43	2 103	99	464	401
Autres crimes violents prévus au *Code criminel*	3 714	11	867	41	38	33
Total	**322 776**	**981**	**53 345**	**2 511**	**7 824**	**6 755**
Crimes contre les biens						
Introduction par effraction	141 510	430	13 432	632	1 415	1 222
Possession de biens volés[4]	15 164	46	1 508	71	125	108
Vol de véhicules à moteur	66 092	201	6 221	293	491	424
Vol de plus de 5 000 $ (autre qu'un véhicule à moteur)	13 250	40	1 024	48	65	56
Vol de 5 000 $ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	440 197	1 337	29 419	1 385	2 308	1 993
Fraude (sauf la fraude d'identité)	74 575	227	4 913	231	277	239
Fraude d'identité[5]	10 986	33	593	28	15	13
Méfait[6]	212 903	647	46 849	2 205	13 845	11 953
Crime d'incendie	7 685	23	1 160	55	71	61
Total	**982 362**	**2 984**	**105 119**	**4 948**	**18 612**	**16 069**
Autres infractions au *Code criminel*						
Contrefaçon	556	2	22	1	2	2
Infractions relatives aux armes	12 087	37	1 575	74	127	110
Pornographie juvénile[7, 8]	2 495	8	163	8	10	9
Prostitution	1 974	6	88	4	4	3
Terrorisme[9]	67	0	5	0	0	0
Fait de troubler la paix	67 749	206	31 876	1 500	10 205	8 810
Infractions contre l'administration de la justice[10]	148 116	450	25 478	1 199	2 837	2 449
Autres infractions	25 103	76	3 812	179	448	387
Total	**258 147**	**784**	**63 019**	**2 966**	**13 633**	**11 770**
Délits de la route prévus au *Code criminel*						
Conduite avec facultés affaiblies[11]	66 219	201	11 050	520	1 122	969
Autres délits de la route prévus au *Code criminel*	52 154	158	5 520	260	293	253
Total	**118 373**	**360**	**16 570**	**780**	**1 415**	**1 222**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon les régions du Nord et du Sud, 2013 (suite)

Type d'infraction	Sud		Nord provincial		Territoires	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Infractions relatives aux drogues						
Possession de cannabis	52 636	160	5 828	274	501	433
Possession de cocaïne	6 879	21	779	37	38	33
Possession d'autres drogues[12]	10 151	31	959	45	9	8
Trafic, production ou distribution de cannabis	12 410	38	1 527	72	371	320
Trafic, production ou distribution de cocaïne	8 177	25	1 394	66	178	154
Trafic, production ou distribution d'autres drogues	6 267	19	908	43	45	39
Total	**96 520**	**293**	**11 395**	**536**	**1 142**	**986**
Infractions aux autres lois fédérales						
Infractions à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*	7 983	24	1 318	62	117	101
Infractions aux autres lois fédérales	15 326	47	3 186	150	120	104
Total	23 309	71	4 504	212	237	205
Total — ensemble des infractions	**1 801 487**	**5 472**	**253 952**	**11 953**	**42 863**	**37 006**

1. Comprend notamment la négligence criminelle causant la mort.
2. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes, qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3.
3. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, d'une entente ou d'un arrangement, et (depuis 2012) le fait de rendre accessible à un enfant ou à un jeune du matériel sexuellement explicite en vue de faciliter la perpétration d'une infraction sexuelle à son égard.
4. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
5. Comprend le vol d'identité.
6. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
7. En raison de la complexité de ces affaires de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police.
8. La catégorie « Pornographie juvénile » comprend les infractions en vertu de l'article 163.1 du *Code criminel* qui stipule qu'il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, cette infraction est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité en tant qu'infraction la plus grave « Pornographie juvénile », laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au *Code criminel* ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'infraction la plus grave dans la catégorie des agressions sexuelles, de l'exploitation sexuelle ou des autres infractions sexuelles contre les enfants, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme une infraction secondaire.
9. Comprend les infractions relatives au terrorisme suivantes : l'incitation à craindre des activités terroristes; la participation à une activité d'un groupe terroriste; la perpétration d'une infraction au profit d'un groupe terroriste; la facilitation d'une activité terroriste; le fait de charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste; le fait de fournir ou de rendre disponibles des biens ou des services à des fins terroristes; le fait d'utiliser ou d'avoir en sa possession des biens à des fins terroristes; le fait d'héberger ou de cacher (un terroriste); et le blocage des biens, la communication ou la vérification (terrorisme).
10. Comprend le défaut de se conformer à une ordonnance, le défaut de comparaître, le manquement aux conditions de la probation, et d'autres infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice.
11. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
12. Comprend l'héroïne, la méthamphétamine en cristaux (crystal meth), la méthylènedioxyamphétamine (ecstasy) et d'autres drogues et substances contrôlées, ainsi que la possession de précurseurs chimiques et d'équipement.

Note : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits mineurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits mineurs en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations en date du 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, et les régions du Nord et du Sud, 2013

Province ou territoire	Homicide				Tentative de meurtre				Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)		Voies de fait simples		Autres voies de fait[1]	
	Sud		Nord		Sud		Nord		Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	taux pour 100 000 habitants					
Total pour les provinces	**434**	**1,3**	**65**	**3,1**	**571**	**1,7**	**65**	**3,1**	**122**	**361**	**391**	**1 190**	**32**	**77**
Terre-Neuve-et-Labrador	5	1,0	2	7,2	1	0,2	0	0,0	114	448	539	2 334	29	133
Île-du-Prince-Édouard	1	0,7	...	...	0	0,0	...	...	65	...	427	...	12	...
Nouvelle-Écosse	13	1,4	...	...	63	6,7	...	...	124	...	488	...	36	...
Nouveau-Brunswick	7	0,9	...	...	15	2,0	...	...	104	...	527	...	29	...
Québec	63	0,8	5	1,2	145	1,9	18	4,3	115	197	353	642	35	69
Ontario	150	1,2	16	2,0	189	1,5	12	1,5	89	218	309	795	29	62
Manitoba	35	3,0	14	14,6	19	1,6	10	10,4	213	1 646	516	3 975	47	188
Saskatchewan	26	2,5	4	10,3	26	2,5	0	0,0	266	2 419	746	6 420	44	380
Alberta	67	1,8	15	3,6	34	0,9	14	3,4	155	341	465	1 336	32	56
Colombie-Britannique	67	1,6	9	2,8	79	1,9	11	3,4	150	319	456	1 142	30	80
Total pour les territoires	**...**	**...**	**6**	**5,2**	**...**	**...**	**6**	**5,2**	**...**	**844**	**...**	**3 561**	**...**	**179**
Yukon	...	...	0	0,0	...	...	1	2,7	...	485	...	2 199	...	74
Territoires du Nord-Ouest	...	...	2	4,6	...	...	3	6,9	...	843	...	3 994	...	161
Nunavut	...	...	4	11,2	...	...	2	5,6	...	1 217	...	4 437	...	309
Canada	**434**	**1,3**	**71**	**3,2**	**571**	**1,7**	**71**	**3,2**	**122**	**386**	**391**	**1 312**	**32**	**83**

	Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer		Agression sexuelle		Infractions sexuelles contre les enfants		Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord
	taux pour 100 000 habitants											
Total pour les provinces	**5**	**13**	**55**	**126**	**11**	**26**	**67**	**46**	**430**	**632**	**201**	**293**
Terre-Neuve-et-Labrador	8	14	49	240	13	54	28	14	480	1 111	91	222
Île-du-Prince-Édouard	2	...	59	...	9	...	16	...	445	...	83	...
Nouvelle-Écosse	5	...	69	...	14	...	36	...	433	...	114	...
Nouveau-Brunswick	5	...	60	...	16	...	23	...	405	...	137	...
Québec	4	5	47	74	17	39	62	15	480	511	222	149
Ontario	4	4	53	116	6	13	67	48	295	558	122	111
Manitoba	9	51	88	369	11	47	134	89	569	1 233	279	383
Saskatchewan	15	74	83	429	20	77	78	105	642	1 941	371	871
Alberta	6	24	64	100	9	21	67	48	464	598	361	683
Colombie-Britannique	4	13	50	132	13	36	80	59	620	640	246	342
Total pour les territoires	**...**	**26**	**...**	**370**	**...**	**57**	**...**	**34**	**...**	**1 222**	**...**	**424**
Yukon	...	11	...	199	...	33	...	22	...	586	...	520
Territoires du Nord-Ouest	...	25	...	397	...	34	...	55	...	1 378	...	395
Nunavut	...	42	...	511	...	110	...	20	...	1 686	...	360
Canada	**5**	**14**	**55**	**138**	**11**	**28**	**67**	**45**	**430**	**663**	**201**	**300**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, et les régions du Nord et du Sud, 2013 (suite)

	Méfait		Fait de troubler la paix		Infractions contre l'administration de la justice		Conduite avec facultés affaiblies		Infractions relatives aux drogues		Infractions à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*	
	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord
Province et territoire	taux pour 100 000 habitants											
Total pour les provinces	**647**	**2 205**	**206**	**1 500**	**450**	**1 199**	**201**	**520**	**293**	**536**	**24**	**62**
Terre-Neuve-et-Labrador	1 089	6 827	220	2 818	344	2 531	319	491	267	380	25	11
Île-du-Prince-Édouard	1 042	...	262	...	251	...	307	...	183	...	13	...
Nouvelle-Écosse	974	...	201	...	534	...	306	...	325	...	28	...
Nouveau-Brunswick	791	...	185	...	353	...	247	...	235	...	24	...
Québec	415	505	4	45	437	713	187	268	275	313	18	27
Ontario	400	865	37	353	303	825	109	235	221	403	15	45
Manitoba	1 280	8 045	251	7 671	636	3 439	194	1 115	223	1 038	58	320
Saskatchewan	1 806	20 884	429	6 201	1 825	8 995	586	2 149	455	1 566	146	650
Alberta	997	3 227	379	2 040	735	1 113	302	900	265	567	21	18
Colombie-Britannique	884	2 056	865	3 028	295	1 153	274	700	554	854	25	64
Total pour les territoires	**...**	**11 953**	**...**	**8 810**	**...**	**2 449**	**...**	**969**	**...**	**986**	**...**	**101**
Yukon	...	5 215	...	6 916	...	2 591	...	1 104	...	564	...	131
Territoires du Nord-Ouest	...	19 751	...	11 234	...	2 318	...	1 063	...	1 289	...	129
Nunavut	...	9 362	...	7 800	...	2 464	...	714	...	1 051	...	37
Canada	**647**	**2 709**	**206**	**1 878**	**450**	**1 264**	**201**	**543**	**293**	**560**	**24**	**64**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend les voies de fait contre un agent de la paix et autres voies de fait.
Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code Criminel*. Consulter le tableau 6 pour la liste des infractions comprises dans le total des crimes violents, le total des crimes contre les biens et le total des autres crimes. Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations en date du 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8
Caractéristiques des auteurs présumés de crimes déclarés par la police, selon les régions du Nord et du Sud, 2013

	Crimes violents			Crimes contre les biens		
	Sud	Nord provincial	Territoires	Sud	Nord provincial	Territoires
Caractéristiques	taux pour 100 000 habitants					
Sexe[1]						
Masculin	1 009	2 715	7 853	1 066	3 020	16 120
Féminin	273	1 070	3 575	408	1 273	7 919
Total	**637**	**1 904**	**5 769**	**734**	**2 159**	**12 125**
Groupe d'âge[2]						
Moins de 12 ans[3]	44	148	217	53	326	605
12 à 17 ans	1 270	3 038	5 239	2 044	4 661	13 052
18 à 24 ans	1 388	4 773	12 513	1 832	5 639	21 265
25 à 34 ans	1 136	3 974	10 733	1 255	4 184	19 829
35 à 44 ans	901	2 963	7 979	865	2 938	18 070
45 à 54 ans	574	1 461	5 338	539	1 552	13 480
55 à 89 ans	169	357	1 439	152	319	4 827
Total[2]	**641**	**1 919**	**5 784**	**739**	**2 176**	**12 147**

	Autres infractions au *Code criminel*			Total des crimes		
	Sud	Nord provincial	Territoires	Sud	Nord provincial	Territoires
	taux pour 100 000 habitants					
Sexe[1]						
Masculin	1 031	3 514	13 270	3 106	9 249	37 243
Féminin	261	1 237	6 113	942	3 580	17 606
Total	**642**	**2 392**	**9 783**	**2 013**	**6 456**	**27 677**
Groupe d'âge[2]						
Moins de 12 ans[3]	6	36	55	103	509	877
12 à 17 ans	854	2 481	6 567	4 168	10 179	24 858
18 à 24 ans	1 791	6 343	17 610	5 011	16 755	51 389
25 à 34 ans	1 329	5 071	16 091	3 720	13 229	46 653
35 à 44 ans	874	3 849	15 002	2 640	9 751	41 051
45 à 54 ans	522	2 155	12 476	1 635	5 168	31 294
55 à 89 ans	117	476	4 266	438	1 152	10 532
Total[2]	**647**	**2 406**	**9 803**	**2 027**	**6 501**	**27 735**

1. Exclut les auteurs présumés dont le sexe était inconnu.
2. Exclut les auteurs présumés de plus de 89 ans ou dont l'âge était inconnu.
3. Il convient de souligner que les enfants de moins de 12 ans ne peuvent être inculpés d'une infraction criminelle.

Note : Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction de la population de chaque catégorie d'âge et/ou de sexe. Les taux globaux selon le sexe et le groupe d'âge diffèrent en raison des exclusions mentionnées ci-dessus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9
Caractéristiques des victimes de crimes violents déclarés par la police, selon les régions du Nord et du Sud, 2013

Caractéristiques	Sud	Nord provincial	Territoires	Total
	taux pour 100 000 habitants			
Sexe[1]				
Masculin	868	1 871	4 734	942
Féminin	892	2 388	7 236	998
Total	**880**	**2 126**	**5 953**	**970**
Groupe d'âge[2]				
Moins de 12 ans	319	695	1 357	349
12 à 17 ans	1 660	3 555	6 516	1 801
18 à 24 ans	1 822	4 803	11 506	2 036
25 à 34 ans	1 455	4 152	9 793	1 640
35 à 44 ans	1 118	3 060	7 538	1 246
45 à 54 ans	769	1 681	5 831	838
55 à 89 ans	271	463	2 287	286
Total[2]	**877**	**2 137**	**5 988**	**968**
Lien de l'auteur présumé avec la victime	pourcentage			
Conjoint(e) ou ex-conjoint(e)	13	11	10	12
Autre membre de la famille immédiate	10	11	11	10
Membre de la famille élargie	3	7	10	4
Partenaire intime (actuel ou ancien)	14	19	20	14
Ami ou connaissance	33	37	39	34
Étranger	28	15	9	26
Total[3]	**100**	**100**	**100**	**100**

1. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu.
2. Exclut les victimes de plus de 89 ans ou dont l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec pour lesquelles on ignorait l'âge mais qui ont reçu la valeur « 0 ».
3. Exclut les victimes dont le lien avec l'auteur présumé était inconnu, y compris les affaires pour lesquelles aucun auteur présumé n'a été identifié (p. ex. homicides non résolus).

Note : Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction de la population de chaque catégorie d'âge et/ou de sexe. Les taux globaux selon le sexe et le groupe d'âge diffèrent en raison des exclusions mentionnées ci-dessus. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 10
Taux de classement des affaires déclarées par la police, certaines infractions, selon les régions du Nord et du Sud, 2013

	Sud			Nord provincial		
Type d'infraction	Affaires classées par mise en accusation	Affaires classées sans mise en accusation	Total des affaires classées	Affaires classées par mise en accusation	Affaires classées sans mise en accusation	Total des affaires classées
	pourcentage					
Total des infractions au *Code criminel* (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	**27**	**14**	**41**	**27**	**31**	**58**
Crimes violents						
Homicide	68	8	76	78	2	80
Autres infractions causant la mort[1]	75	19	94	92	17	108
Tentative de meurtre	70	4	74	78	5	83
Agression sexuelle (niveaux 2 et 3)	62	8	70	73	4	78
Agression sexuelle (niveau 1)	42	19	61	55	20	75
Infractions sexuelles contre les enfants[2, 3]	39	20	59	48	16	64
Voies de fait graves (niveau 3)	77	4	80	84	4	88
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	61	14	75	61	20	80
Voies de fait simples (niveau 1)	49	28	77	46	36	82
Autres crimes violents prévus au *Code criminel*	39	24	63	37	37	74
Total	**46**	**24**	**70**	**46**	**33**	**79**
Crimes contre les biens						
Introduction par effraction	11	5	16	15	9	24
Vol de 5 000 $ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	13	9	22	12	15	27
Méfait[4]	8	12	20	6	42	48
Autres crimes contre les biens	19	7	26	19	14	34
Total	**13**	**9**	**22**	**11**	**26**	**37**
Autres infractions au *Code criminel*						
Fait de troubler la paix	5	40	45	2	58	60
Infractions contre l'administration de la justice	87	9	96	78	16	94
Autres infractions	44	19	64	39	28	67
Total	**59**	**19**	**77**	**36**	**38**	**75**
Délits de la route prévus au *Code criminel*						
Conduite avec facultés affaiblies[5]	71	16	87	58	16	74
Autres délits de la route prévus au *Code criminel*	26	5	30	29	5	34
Total	**51**	**11**	**62**	**48**	**12**	**61**
Infractions relatives aux drogues	47	32	79	42	28	70
Infractions aux autres lois fédérales						
Infractions à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*	78	15	93	84	13	97
Infractions aux autres lois fédérales	29	36	65	23	39	62
Total	**46**	**29**	**75**	**41**	**32**	**72**
Total — ensemble des infractions	**30**	**15**	**45**	**29**	**30**	**59**

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 10
Taux de classement des affaires déclarées par la police, certaines infractions, selon les régions du Nord et du Sud, 2013 (Suite)

	Territoires		
Type d'infraction	Affaires classées par mise en accusation	Affaires classées sans mise en accusation	Total des affaires classées
Total des infractions au *Code criminel* (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	**15**	**57**	**73**
Crimes violents			
Homicide	67	33	100
Autres infractions causant la mort[1]	...	...	...
Tentative de meurtre	83	0	83
Agression sexuelle (niveaux 2 et 3)	67	11	78
Agression sexuelle (niveau 1)	60	17	77
Infractions sexuelles contre les enfants[2, 3]	61	15	76
Voies de fait graves (niveau 3)	88	3	91
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	64	28	92
Voies de fait simples (niveau 1)	40	48	88
Autres crimes violents prévus au *Code criminel*	30	54	84
Total	**42**	**45**	**87**
Crimes contre les biens			
Introduction par effraction	18	25	43
Vol de 5 000 $ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	8	28	36
Méfait[4]	2	72	74
Autres crimes contre les biens	17	28	45
Total	**5**	**60**	**65**
Autres infractions au *Code criminel*			
Fait de troubler la paix	1	69	70
Infractions contre l'administration de la justice	58	34	92
Autres infractions	28	49	77
Total	**14**	**61**	**75**
Délits de la route prévus au *Code criminel*			
Conduite avec facultés affaiblies[5]	46	14	59
Autres délits de la route prévus au *Code criminel*	43	10	52
Total	**45**	**13**	**58**
Infractions relatives aux drogues	25	25	50
Infractions aux autres lois fédérales			
Infractions à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*	55	48	103
Infractions aux autres lois fédérales	8	55	63
Total	**31**	**51**	**82**
Total — ensemble des infractions	**17**	**55**	**72**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend notamment la négligence criminelle causant la mort.
2. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes, qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3.
3. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, d'une entente ou d'un arrangement, et (depuis 2012) le fait de rendre accessible à un enfant ou à un jeune du matériel sexuellement explicite en vue de faciliter la perpétration d'une infraction sexuelle à son égard.
4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
Note : Pour qu'une affaire soit classée par mise en accusation, il faut qu'au moins un auteur présumé ait été identifié et qu'une accusation ait été déposée, ou recommandée, contre cette personne en rapport avec l'affaire. Pour qu'une affaire soit classée sans mise en accusation, il faut qu'un auteur présumé ait été identifié et qu'il y ait suffisamment de preuves pour déposer une accusation en rapport avec l'affaire, mais que l'auteur présumé ait fait l'objet d'autres mesures. Les totaux sont fondés sur des chiffres non arrondis. Il se peut que les taux de classement des affaires dépassent 100 % au cours d'années où la police a classé un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires signalées à la police. Les taux sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Le Nord provincial désigne les régions du nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Les taux globaux selon le sexe et le groupe d'âge diffèrent en raison des exclusions mentionnées ci-dessus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.